



*Au service des peuples  
et  
des nations*

**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**APPUI AU CYCLE ÉLECTORAL 2010 – 2011 DE LA RCA  
ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES**

**RAPPORT FINAL**

**Couvrant la période du 17 Août 2010 au 31 Janvier 2012**

**Bangui, 15 août 2012**

## **STRUCTURE DU RAPPORT FINAL**

### **Introduction : Présentation du rapport**

#### **Première Partie : Le Processus Electoral de la RCA**

- Dialogue Politique Inclusif
- L'Administration électorale en RCA
- Le cadre Juridique des élections
- Chronologie des étapes du processus électoral précédant le recensement
- L'appui de la Communauté Internationale
- La mise en place du projet d'assistance préparatoire en appui au processus électoral
- La mise en place du Comité de Pilotage en appui au processus électoral
- La mise en place du «Basket Fund »
- Le document du Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE)

#### **Deuxième Partie : Appui à la CEI pour le recensement des électeurs et la confection de la liste électorale**

- Enregistrement des électeurs
- Traitement des données et confection de la liste électorale
- Education Civique
- Difficultés rencontrées et solutions apportées

#### **Troisième Partie : Appui à la CEI pour l'organisation et la tenue du scrutin du 23 janvier 2011**

- Préparation du scrutin
- Tenue du scrutin
- Proclamation des résultats de l'élection présidentielle
- Proclamation des résultats des élections législatives
- Difficultés rencontrées et solutions apportées

#### **Quatrième Partie : Appui aux Institutions Nationales Impliquées dans le Processus Electoral**

- Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
- Les Forces de Défense et de Sécurité centrafricaines

#### **Cinquième Partie : Leçons apprises du scrutin du 23 janvier 2011**

#### **Sixième Partie : Appui à la CEI pour l'organisation et la tenue du scrutin du 27 mars 2011**

- Préparation du scrutin
- Tenue du scrutin
- Proclamation des résultats
- Appui aux Institutions Nationales Impliquées dans le processus électoral
- Difficultés rencontrées et solutions apportées

#### **Septième Partie : Activités postélectorales**

- Assistance conseil pour la préparation des élections partielles du 4 septembre 2011 dans 14 circonscriptions
- Mission d'étude électorale du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
- Appui au premier atelier du Comité de Concertation sur la Révision du Code Electoral

**Huitième Partie : Budget du Processus Electoral, Budget du Basket Fund et Mobilisation des Ressources**

- Budget du Processus Electoral et Budget du Basket Fund géré par le PNUD;
- Mobilisation des Ressources;
- Exécution du Budget du « Basket Fund » du 17 août 2010 – 31 janvier 2012.

**Neuvième Partie : Conclusion ou la pérennisation des acquis**

**Annexes**

**Liste des Abréviations**

## ***Introduction :*** ***Présentation du Rapport***

Ce rapport est destiné au Gouvernement de la République centrafricaine, aux partenaires financiers et techniques ayant contribué au « Basket Fund » mis en place en appui au processus électoral de la République centrafricaine, et au Bureau Régional pour l'Afrique qui, par délégation de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement, a accordé au Bureau du PNUD à Bangui l'autorisation d'exécuter ce projet sous exécution directe.

Il porte sur la période allant d'août 2010 à décembre 2011 et couvre l'appui que le PNUD a apporté, à travers son Projet d'Appui au Processus Electoral de la République centrafricaine 2010 – 2011 (PACE), aux opérations électorales principalement à travers la Commission Electorale Indépendante depuis l'établissement officiel du « Basket Fund » le 16 août 2011 jusqu'à la clôture opérationnelle du PACE en janvier 2012.

La méthodologie qui a été adoptée pour sa préparation se fonde sur une restitution factuelle aussi objective que possible de l'appui apporté par le PACE au processus électoral à date: rappeler ce qui était planifié, décrire ce qui a été fait, rappeler les difficultés rencontrées et, décrire les mesures qui ont pu être prises pour les atténuer.

Ce rapport final a été préparé par l'équipe du PNUD à Bangui qui saisit cette occasion pour remercier le Gouvernement centrafricain et les partenaires techniques et financiers pour la confiance accordée et pour tout l'appui qu'elle a reçu pour mener à bien sa mission.

### **Le Dialogue Politique Inclusif<sup>1</sup>**

1. Les multiples fora de dialogue et de réconciliation, dont le Dialogue National de 2003, n'ont pas permis d'ancrer la République centrafricaine de façon définitive dans la paix, la stabilité et le développement comme en témoignent l'insécurité et les événements tragiques dans le Nord du pays. Si le Dialogue National de 2003 a permis aux centrafricains de se doter d'une nouvelle constitution en 2004, et de mettre en place en 2005 des nouvelles institutions, force est de constater que cet événement historique n'a pas conduit aux principaux résultats escomptés, notamment une profonde réconciliation nationale et une paix durable.
2. Cependant, les négociations engagées entre le Gouvernement et les différents mouvements armés, qui avaient donné lieu à des accords séparés, ont abouti à la signature d'un Accord Global de Paix à Libreville le 21 juin 2008.
3. D'autre part, des concertations menées parallèlement entre les pouvoirs publics et l'opposition démocratique du 22 au 24 août 2007, ont permis de jeter les bases d'un Dialogue Politique Inclusif (DPI).
4. Le DPI - réuni à Bangui du 5 au 20 Décembre 2008- a connu la participation de près de 200 membres répartis entre les six entités suivantes : Majorité Présidentielle, Opposition Démocratique, Autres Partis, Société Civile, Pouvoirs Publics, et, Mouvements Politico-armés. Les travaux du DPI, présidés par le Président Major Pierre BUYOYA furent organisés en trois commissions : Questions Politiques et Gouvernance, Sécurité et Groupes Armés, et ; Développement Socio-économique.
5. Une quarantaine de recommandations furent développées en commissions, et approuvées en plénière. Un Comité de Suivi des Recommandations du DPI fut mis en place qui, depuis, rapporte de manière régulière sur la mise en œuvre de ces recommandations.
6. Le DPI devait approuver les recommandations de La Commission Questions Politiques et Gouvernance, qui entre autres choses, et plus particulièrement avait préconisé: La révision du Code Electoral; la mise en place d'une Commission Electorale Indépendante; l'organisation des élections municipales en 2009, et l'organisation des élections présidentielle et législatives en 2010.

### **L'Administration électorale en RCA<sup>2</sup>**

7. La Commission Electorale Indépendante (CEI) a été mise en place par Décret N° 09.316 du 8 octobre 2009. Elle est composée de 31 membres représentant les différentes entités politiques conformément aux recommandations du DPI. Les membres de la CEI ainsi que ceux de ses démembrements sont proposés par chacune des entités représentées au DPI à raison de 5 membres par entité politique. Les entités ainsi représentées sont :
  - L'Opposition démocratique
  - Les Pouvoirs publics

---

<sup>1</sup> Rapport Final du DPI, Bureau du Présidium, Bangui, 20 décembre 2008

<sup>2</sup> Rapport Général sur les élections en République centrafricaine (octobre 2009 à mai 2011), Commission Electorale Indépendante, Bangui, mai 2011

- La Majorité présidentielle
  - Les « Autres partis »
  - La Société civile
  - Les Mouvements politico-militaires signataires de l'Accord de paix global de Libreville
8. Les démembrements de la CEI appelés Comités locaux, d'arrondissements, d'Ambassades et/ou de Consulats<sup>3</sup> ont la même composition que celle de la CEI au niveau national.
9. Le décret N° 09.323 du Conseil des Ministres publié le 09 octobre 2009 entérinait la nomination des membres de la Coordination Nationale de la CEI.
10. L'article 10 du Code Electoral précise que : « **La Commission Electorale Indépendante est chargée en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation** de la préparation, de l'organisation, de la supervision des élections présidentielles, législatives, régionales et municipales ainsi que des consultations référendaires et d'en assurer la publication des résultats provisoires au vu des procès verbaux provenant des bureaux de dépouillement ». Malgré cette disposition, ce n'est qu'en Novembre 2010 qu'un Ministre titulaire chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation était nommé.
11. La CEI est chargée des opérations suivantes :
- Le recensement électoral ;
  - L'élaboration de la liste électorale ;
  - L'impression et la distribution dans les délais des cartes d'électeurs ;
  - L'élaboration de la liste des bureaux de vote et de dépouillement ainsi que leur implantation puis leur communication aux candidats ou à leurs représentants ;
  - La proposition au Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation de la nomination des présidents des bureaux de vote et présidents des bureaux de dépouillement, et leur formation ;
  - La composition des bureaux de vote et de dépouillement ;
  - L'enregistrement des candidatures aux élections présidentielles, législatives, régionales et municipales avec l'appui du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
  - L'édition des bulletins de vote conformément aux couleurs et signes retenus par les candidats ;
  - L'organisation de la campagne de sensibilisation et d'éducation pré-électorale ;
  - Le contrôle du bon déroulement de la campagne électorale ;
  - La confection et la distribution des matériels et documents électoraux, le cas échéant en présence des candidats ou de leurs représentants ;
  - La fourniture en quantités suffisantes des matériels et bulletins de vote dans tous les bureaux de vote et de dépouillement ;
  - La révision de la carte d'implantation des bureaux de vote ;
  - La transmission par la voie la plus sûre et la plus rapide des résultats du scrutin à l'organe chargé de leur proclamation ;
  - La mise en place par les autorités compétentes des mesures de sécurité adéquates pendant la durée du processus électoral ;
  - La supervision du vote, du dépouillement, du recensement des suffrages, de la collecte et de la centralisation des résultats ;
  - L'assurance du respect de la stricte application du Code électoral.
12. Pour ce faire la CEI est organisée au niveau national de manière suivante :
- La Coordination Nationale dirigée par un Bureau composé de 7 membres comme suit :

---

<sup>3</sup> Les Comités d'ambassades et/ou consulaires ne sont mis en place que pour les élections présidentielles et pour les consultations référendaires

- Un Président, personnalité neutre, élue par les membres de la Coordination ;
  - Une 1<sup>er</sup> Vice-président représentant l'Opposition démocratique ;
  - Un 2<sup>ème</sup> Vice-président, représentant les « Autres partis » ;
  - Un Rapporteur général, représentant de la Majorité présidentielle ;
  - Un Rapporteur général adjoint, représentant les Mouvements politico-militaires ;
  - Un Trésorier général, représentant les Pouvoirs publics ; et
  - Un Trésorier général adjoint, représentant la société civile.
- Les autres membres de la CEI sont répartis dans 6 sous-commissions techniques dont les attributions sont précisées dans le règlement intérieur de la CEI et qui sont chargées des/de :
- Finances et du Budget
  - Matériels et Logistiques ;
  - Listes électorales, cartes d'électeurs et informations ;
  - Candidatures, bulletins de vote et procédures ;
  - Bureaux de vote, centres de dépouillement et formation ; et
  - La sécurité

13. Au niveau opérationnel, la CEI est organisée de la manière suivante :

- Les comités locaux au nombre de 71 dans chaque sous-préfecture du pays, et dont la composition est identique à celle de la Coordination Nationale ;
- Les comités d'arrondissements au nombre de 8 dans chaque arrondissement de Bangui ;
- Dans les Ambassades et les consulats, les comités sont créés en fonction du nombre de centrafricain vivant à l'étranger. Un Commissaire coordonateur pour la zone Afrique est désigné pour superviser les opérations dans les pays où il a été envisagé de créer un bureau de vote et de dépouillement. Un Commissaire pour la zone Europe et le reste du monde est également désigné<sup>4</sup> ;
- Le centre de vote correspond à la structure opérationnelle proche de la population et susceptible d'abriter plusieurs bureaux de vote. Ces centres de vote sont identifiés et localisés suite à l'opération de recensement. D'une manière générale, les centres de vote se retrouvent dans les centres des villes, des grands quartiers ou des villages
- Le bureau de vote et de dépouillement est l'unité opérationnelle de la CEI et est composé de 3 membres. Les bureaux de vote sont localisés et leur liste est rendue publique 60 jours avant le lancement de la campagne électorale. Les membres des bureaux de vote sont nommés par Arrêté du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation 45 jours avant la campagne électorale. Chaque bureau de vote comprend au moins un isolement pour 350 électeurs. Ils doivent être exclusivement localisés dans des lieux publics à l'exclusion des casernes militaires et des lieux de culte (et encore moins chez les particuliers)
- Le Centre de traitement des résultats est une unité chargée de la centralisation des données des scrutins provenant des bureaux de vote et de dépouillement. Il est placé sous l'autorité directe du Président de la CEI, et est géré par la sous-commission de la CEI chargée des bureaux de vote et de dépouillement.

### ***Cadre Juridique des élections***

14. Les élections en RCA sont régies par les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- La Loi N° 09.016 portant **Code Electoral de la République centrafricaine** signée par le Chef de l'Etat le 2 octobre 2009 ;
- Le décret N° 09.316 portant **mise en place de la Commission Electorale Indépendante (CEI)** signé par le Chef de l'Etat le 8 octobre 2009 ;
- Le décret N° 09.323 portant **nomination des membres de la Coordination de la CEI** signé par le Chef de l'Etat le 9 octobre 2009 ;

<sup>4</sup> En réalité seulement la France a été retenue pour installer un comité local de la CEI

- Le **Règlement intérieur de la CEI** adopté par la CEI le 23 novembre 2009 ;
- L'Arrêté 001/MATD/DIRCAB/DGAT/DE portant **autorisation exceptionnelle de la révision des listes électorales par la CEI** signé par le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation intérimaire, le 13 février 2010 ;
- Le décret N° 10.040 **modifiant partiellement les dispositions du décret numéro 09.323** du 09 octobre 2009 portant nomination des membres de la CEI et ses modificatifs subséquents signé par le Chef de l'Etat le 24 février 2010 ;
- Le décret N° 10.100 modifiant le décret N° 10.041 du 25 février 2010 portant **convocation du corps électoral au dimanche 16 mai 2010** signé par le Chef de l'Etat le 30 mars 2010 ;
- Le décret N° 10.156 portant promulgation de **la loi constitutionnelle N° 10.005** signé par le Chef de l'Etat le 11 mai 2010 modifiant ou complétant certaines dispositions de la Constitution du 27 décembre 2004 ;
- Le décret N° 10.224 portant **convocation du corps électoral pour la dimanche 23 janvier 2011** signé par le Chef de l'Etat le 30 juillet 2010 ;
- Le décret N° 11.006 portant **convocation du corps électoral pour le second tour des législatives pour le dimanche 27 mars 2011** signé par le Chef de l'Etat le 19 février 2011.

### **Chronologie des étapes du processus électoral précédant le recensement**

15. L'article 24 de la Constitution de la République centrafricaine<sup>5</sup> précise que « l'élection du président de la République a lieu 45 jours au moins, à 90 jours au plus avant le terme du mandat du Président en exercice ». Le Président en exercice est entré en fonction, le 11 juin 2005.
16. En application des recommandations du DPI, la Loi N° 09.009 portant Code Electoral de la République centrafricaine fut signée par le Chef de l'Etat le 3 août 2009. Ce code électoral contesté par les partis d'opposition devait être repris suite à l'avis de la Cours Constitutionnelle.
17. Depuis, les principales étapes du processus électoral peuvent être résumées comme suit :
  - La Loi N° 09.016 portant **Code Electoral** de la République centrafricaine est signée par le Chef de l'Etat, le **2 octobre 2009**;
  - Le Décret N° 09.316 portant **mise en place de la Commission Electorale** Indépendante (CEI) est signé par le Chef de l'Etat, le **8 octobre 2009** ;
  - Le Décret N° 09.323 portant nomination **des membres de la coordination** de la CEI est signé par le Chef de l'Etat, le **9 octobre 2009**. La Coordination de la CEI est composée de représentants de l'opposition démocratique, des pouvoirs publics, de la majorité présidentielle, des autres partis, de la société civile et des mouvements politico-militaires ;
  - Le **règlement intérieur** de la CEI est adopté, le **23 novembre 2009** ;
  - L'arrêté N° 001/MATD/DIRCAB/DGAT/DE portant **autorisation exceptionnelle de la révision des listes électorales par la CEI** est signé par la Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation intérimaire, le **13 février 2010** ;
  - Un **protocole d'accord** relatif au fonctionnement de la CEI est signé le **23 février 2010 mettant fin à la crise institutionnelle de la CEI** sous la présidence du Médiateur de la République ;
  - Le Décret N° 10.040 modifiant partiellement les dispositions du Décret N° 09.323 du 09 octobre 2009 portant nomination des membres de la CEI et ses modificatifs subséquents est signé par le Chef de l'Etat, le **24 février 2010** ;
  - Le Décret N° 10.041 portant **convocation du corps électoral** pour le dimanche 25 avril 2010 est signé par le Chef de l'Etat, le **25 février 2010** ;
  - Le Décret N° 10.049 portant **découpage des circonscriptions électorales** pour les élections législatives est signé par le Chef de l'Etat, le **2 mars 2010** ;
  - L'ouverture du dépôt de candidature aux élections présidentielles et législatives est fixée au 16 mars 2010 par un communiqué de presse de la CEI ;

<sup>5</sup> Décret Nr. 04.392 du 27 décembre 2004 Portant Promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine

- Le Décret N° 10.100 modifiant le Décret N° 10.041 du 25 février 2010 portant **convocation du corps électoral** au dimanche 16 mai 2010 est signé par le chef de l'Etat, **le 30 mars 2010** ;
- La clôture du dépôt des candidatures pour les élections législatives et présidentielles est fixée au samedi 3 avril à minuit par communiqué de presse de la CEI daté du **31 mars 2010** ;
- Le **Collectif des Forces de Changement (CFC)** dans un communiqué daté du **5 avril 2010** prenait la décision de ne pas soumettre de candidatures. Tout en indiquant la nécessité de procéder à un recensement électoral qui entraînerait le dépassement de la fin des mandats législatifs et présidentiels, le CFC est disposé à s'accommoder du maintien en fonction du Président de la République ;
- La **Majorité présidentielle** dans un communiqué daté du **10 avril 2010**, suggérait un report technique de la date des élections, le maintien des institutions démocratiques de la République et la convocation d'une réunion très élargie regroupant les différentes composantes institutionnelles, politiques et civiles de la société centrafricaine, et la communauté internationale ;
- Cette **large concertation inclusive**, organisée le jeudi **29 avril 2010** sous l'égide du Chef de l'Etat, devait aboutir à la décision d'un report technique des élections et de la préparation par l'Assemblée Nationale- d'un cadre légal relatif au dépassement des délais constitutionnels ;
- **L'Assemblée Nationale** approuvait **le 10 mai 2010** à la majorité qualifiée un **amendement de la Constitution** qui permet d'assurer la continuité des institutions démocratiques de la République Centrafricaine pendant la période nécessaire à la préparation et à l'organisation des élections ;
- Le Décret N° 10.156 portant **promulgation de la loi constitutionnelle** N° 10.005 du 11 mai 2010 modifiant ou complétant certaines dispositions de la Constitution du 27 décembre 2004 est signé par le Chef de l'Etat, **le 11 mai 2010**. La loi constitutionnelle complète les articles 24 et 50 de la Constitution avec des dispositions permettant au Président sortant de conserver ses prérogatives afin de faire organiser les élections en observation stricte des délais légaux prévus pour chaque étape du Code Electoral, et à l'Assemblée Nationale à rester en fonction jusqu'à la fin du processus électoral ;
- La Commission Electorale Indépendante finalise **le 8 juin 2010** l'option technique retenue pour la confection des listes électorales qui sera le recensement, le nouveau chronogramme et le budget ;
- La Commission Electorale Indépendante approuve en session plénière **le 16 juin 2010**, l'option du recensement, le chronogramme et le budget avec quelques amendements qui n'affectent pas dans sa globalité le calendrier électoral proposé ;
- La Commission Electorale Indépendante poursuit son processus de consultation et de validation du calendrier et du chronogramme avec toutes les parties prenantes du processus électoral;
- Le Décret N° 10.224 portant **convocation du corps électoral** au dimanche 23 janvier 2011 est signé par le Chef de l'Etat, **le 30 juillet 2010** ;
- **L'Accord Portant Adoption du Chronogramme Révisé Relatif au Processus Electoral**<sup>6</sup> est signé par toutes les parties prenantes, **le 10 août 2010**;
- Le **chronogramme harmonisé**<sup>7</sup> est adopté par la **plénière de la CEI le 19 août 2010**. Selon ce chronogramme : (1) La date de **démarrage du recensement électoral**, signifiant le démarrage des opérations électorales sur le terrain, est fixée au **22 septembre 2010** pour une durée de 30 jours; (2) La **réception des candidatures** est fixée **entre le 10 octobre et le 8 novembre 2010**, et la proclamation des **listes définitives des candidats** pour le **20 novembre 2010** ; et (3) La **campagne électorale du premier tour** se déroulera **du 10 janvier au 21 janvier 2011**; la **proclamation des résultats définitifs** est fixée au **14 février 2011**;
- Le Décret N° 10.288 portant **découpage des circonscriptions électorales** pour les élections législatives est signé par le Chef de l'Etat, **le 27 octobre 2010**;

<sup>6</sup> L'Accord se trouve en **Annexe 1** du Rapport

<sup>7</sup> Le chronogramme harmonisé se trouve en **Annexe 2** du Rapport

- Le **7 janvier 2011**, toutes les parties prenantes procédaient dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale à la signature du « **Code de Bonne Conduite Régissant La Vie Politique en République Centrafricaine** »<sup>8</sup>.

### **L'appui de la communauté internationale**

18. En date du 10 mars 2009, le Gouvernement de la République centrafricaine, souhaitant bénéficier de l'appui de l'ensemble des partenaires aux élections de 2010 -élément important du processus de consolidation de la paix en RCA- adressait une requête au PNUD<sup>9</sup> afin d'étudier les modalités d'intervention de la communauté internationale. Cette requête fut transmise par le Bureau des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA) au Département des Affaires Politiques des Nations Unies à New York (DPA). Le 8 avril 2009, le PNUD informait le Gouvernement de la République centrafricaine que le chef de file dans le domaine des élections était le BONUCA, et que les Nations Unies étaient prêtes à envoyer une mission d'évaluation en RCA dès la mise en place d'une Commission Électorale Indépendante, suivant les recommandations du DPI.
19. Suite à la signature le 9 octobre 2009 du Décret N° 09.323 nommant les membres de la CEI, le Département des Affaires Politiques des Nations Unies mobilisait une mission d'évaluation du contexte électoral et des besoins en matière d'appui au processus électoral. Cette mission séjourna à Bangui du 29 octobre au 12 novembre 2009. Les recommandations de cette mission furent validées par le Secrétaire Général des Nations Unies le 10 décembre 2009.
20. La Mission du Département des Affaires Politiques (Mission DPA) devait recommander que les Nations Unies apportent une assistance en appui au processus électoral de la RCA, cet appui devant contribuer aux objectifs stratégiques suivants qui se renforcent mutuellement :
  - Contribuer à l'amélioration de l'environnement social, politique et sécuritaire en RCA, dans le but d'organiser les conditions pour l'organisation d'élections libres et transparentes ;
  - Apporter un appui technique pour la préparation et la conduite des élections législatives et présidentielles en 2010.
21. Afin de contribuer au premier objectif, la Mission DPA devait recommander que le BONUCA/BINUCA<sup>10</sup> :
  - Redouble ses efforts pour appuyer l'accélération de la mise en œuvre du processus DDR;
  - Encourage les autorités nationales à mettre en place un Cadre de Consultation Permanent, recommandé par le DPI, qui servirait de forum à la résolution consensuelle des différends pouvant surgir lors du processus électoral;
  - Mette en place un mécanisme de coordination en appui au processus électoral avec les objectifs suivants : (i) harmoniser les positions de la communauté internationale relatives au processus électoral; (ii) fournir au Gouvernement et au PNUD l'appui politique nécessaire visant à mobiliser rapidement les ressources financières, matérielles, sécuritaires, et logistiques; (iii) explorer les possibilités pour un appui logistique et sécuritaire en appui au processus électoral de la FOMAC/MICOPAX, du contingent français ou de toute autre force internationale;
  - Renforce ses actions déjà en cours visant à sensibiliser la population et les acteurs politiques, notamment ses activités en matière de communication (Radio Ndele Luka), de genre, de promotion des droits de la personne, et plus particulièrement, le droit de vote.
22. Afin de contribuer au deuxième objectif, la Mission DPA devait recommander que le PNUD mette en place un projet d'appui au processus électoral, qui, à travers la CEI, fournirait une assistance technique, financière, matérielle et logistique à travers les différentes phases de l'organisation des

<sup>8</sup> En **Annexe 3** du Rapport

<sup>9</sup> Lettre 0874 datée du 10 mars 2009 du Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et à la Coopération Internationale au Représentant Résident ad intérim du PNUD en RCA

<sup>10</sup> Le BINUCA, Bureau Intégré des Nations Unies en RCA, a succédé au BONUCA le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

élections présidentielle et législatives de 2010, et mettrait en place un « Basket Fund » pour la mobilisation et la gestion des ressources.

### ***La mise en place du Projet d'Assistance Préparatoire en appui au processus électoral***

23. Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, le PNUD mettait en place une assistance préparatoire avec l'accord des autorités nationales. Les objectifs de cette assistance préparatoire sous exécution directe étaient de :

- Contribuer à rendre la CEI opérationnelle et fonctionnelle dans les meilleurs délais;
- Finaliser avec tous les partenaires techniques et financiers le document de Projet d'Appui au Processus Électoral;

24. La mise en place de cette Assistance préparatoire avait été rendue nécessaire pour plusieurs raisons :

- Dans son Plan d'Action du Programme Pays de 2007 – 2011 signé avec le Gouvernement le 26 février 2007, le PNUD n'avait pas prévu d'apporter une assistance en matière électorale;
- Suite aux recommandations du DPI et à la demande d'assistance du Gouvernement de mars 2009, le PNUD n'avait pas pu intégrer dans son Plan de travail 2009, une assistance au processus électoral;
- Les échéances électorales prévues par la Constitution de la République centrafricaine prévoyaient que le premier tour des élections devrait avoir lieu au plus tard en avril 2010, et requéraient donc un appui immédiat à la CEI qui venait d'être mis en place en octobre 2009.

25. L'assistance préparatoire devait permettre au PNUD de :

- Pourvoir la CEI de matériel de base sous forme de l'achat d'ordinateurs et de matériel de bureau;
- Permettre à la CEI de s'installer dans les locaux de l'Assemblée Nationale en réhabilitant des bureaux et en installant des espaces de bureaux supplémentaires un tant soit peu fonctionnels;
- Apporter une assistance technique immédiate à la CEI, par le recrutement, avec l'appui du Département des Affaires Politiques des Nations Unies, d'un noyau de ce qui devait constituer plus tard l'équipe du Projet d'Appui au Processus Électoral (PACE) avec l'arrivée à Bangui d'un expert en recensement électoral en décembre 2009 et l'arrivée du Conseiller Technique Principal en février 2010;
- Apporter un appui immédiat à la mise en place du Comité de Pilotage en Appui au Processus Électoral qui devait se réunir pour la première fois, le 22 décembre 2009;
- Mettre en place un mécanisme financier institutionnel temporaire lui permettant de recevoir les contributions financières des partenaires financiers désirant éventuellement appuyer le processus électoral<sup>11</sup>.

26. L'assistance préparatoire financée principalement à partir des fonds 11888<sup>12</sup> et à partir des ressources TRAC du programme PNUD de la RCA pour 2010 et 2011, portait un budget initial de 365,000 \$US. Ce budget fut porté de décembre 2009 à août 2010 à un total de 1, 106,598 USD<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> Ce fut le cas en avril 2010 pour les Fonds du PBF qui furent rattachés à l'Assistance Préparatoire en attendant de pouvoir être inclus dans le Budget du « Basket Fund » qui devait devenir opérationnel le 16 août 2010.

<sup>12</sup> Fonds 11888 : intérêts accumulés sur des contributions en partage des coûts mobilisés par le Bureau pour différents projets mis en œuvre en RCA

<sup>13</sup> Fonds répartis comme suit : TRAC : 477,354 USD ; Fonds 11888 : 629,244 USD

27. Il convient de noter que cette assistance préparatoire approuvée le 1<sup>er</sup> Décembre 2009 pour une durée de six (6) mois, fut prolongée jusqu'en août 2010 lorsque le document de projet fut signé par toutes les parties concernées. L'extension de la durée de l'assistance préparatoire et l'augmentation du budget ont été nécessaires afin d'apporter la flexibilité nécessaire face aux aléas du déroulement du processus électoral.
28. Il convient également de noter que le PNUD et la France ont été les seuls partenaires à apporter un appui immédiat à la CEI peu de temps après sa mise en place. La France a en effet apporté une contribution financière directe à la CEI de 200,000 EURO pour lui permettre de devenir opérationnelle et fonctionnelle dans les meilleurs délais possibles en 2009.
29. Il convient finalement de noter que les fonds propres que le PNUD a dédiés à cette assistance préparatoire ne sont pas inclus dans le budget du processus électoral ni dans le budget du « Basket Fund » approuvé le 16 août 2010. Ils sont en effet considérés par l'organisation comme un pré investissement à l'appui financier apporté par la communauté internationale au processus électoral à travers le « Basket Fund » qui devait devenir opérationnel en août 2010 après la signature du document de projet.

### ***La mise en place du Comité de Pilotage en appui au processus électoral***

30. Le 22 décembre 2009, le Comité de Pilotage en Appui au Processus Électoral est mis en place à Bangui. En application des recommandations de la Mission DPA, l'objectif du Comité de Pilotage est de faciliter la coordination et la mobilisation des contributions financières et techniques de la communauté internationale en appui au processus électoral de la RCA<sup>14</sup>.
31. Coprésidé par la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en RCA, et par le Président de la CEI, le Comité de Pilotage est composé de/des:
- cinq (5) représentants de la CEI à raison d'un représentant pour chaque partie constituante de la Coordination de la CEI: Opposition démocratique, Pouvoirs publics, Majorité présidentielle, Autres partis, Société civile et Mouvements politico-militaires ;
  - un (1) représentant du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation;
  - deux (2) représentants des Nations Unies : BINUCA et PNUD;
  - représentants des partenaires techniques et financiers : Banque Mondiale, CEEAC, CEMAC, Délégation de l'Union Européenne, États Unis d'Amérique, FOMAC/MICOPAX, France, Fonds Monétaire International, Nigéria, Union Africaine, Organisation Internationale de la Francophonie.
32. Le Comité de Pilotage, dont le secrétariat est assuré par le PNUD, a tenu 26 sessions régulières pendant la période de décembre 2009 à juin 2011 et, deux sessions extraordinaires.

### ***La mise en place du « Basket Fund »***

33. A l'occasion de la Mission DPA, un document de projet en appui au processus électoral avait été formulé. Il fut revu et approuvé, moyennant quelques amendements, par le Comité de Pilotage le 22 décembre 2009. Comme recommandé lors de la Mission DPA, le document de projet prévoyait initialement comme méthodologie pour l'établissement des listes électorales, la conduite d'un recensement avec délivrance des cartes électorales manuelles.

---

<sup>14</sup> Les termes de références du Comité de Pilotage se trouvent en **Annexe 4**

34. Depuis décembre 2009, de nombreux événements allaient étayer le développement du processus électoral qui ont eu pour résultat de retarder l'approbation du document de projet et, par voie de conséquence la mise en place du « Basket Fund » comme suit :

- **La crise institutionnelle qui devait immobiliser la CEI pendant une période de trois mois.** En janvier 2010, certaines composantes de la Coordination de la CEI devaient, entre autres choses, remettre en question la désignation de leurs représentants au sein de cette même Coordination. Cette crise institutionnelle allait être résolue par la signature le **23 février 2010** d'un **Protocole d'Accord Relatif Au Fonctionnement de la Commission Électorale Indépendante** par toutes les parties prenantes, sous l'égide du Médiateur de la République. Les différentes entités engagées devaient en effet convenir : (1) de la reconstitution des comités locaux, d'Ambassades et de consulats à partir des listes présentées par les différentes entités composant la CEI; (2) de procéder au remplacement des mandataires par les entités qui le souhaitaient; (3) de la mise en place dans un bref délai d'un Audit Administratif et Financier de la CEI; (4) du renforcement des capacités de la CEI avec le concours des partenaires internationaux et de l'expertise nationale; et, (5) de l'actualisation, et du respect du Code de Bonne Conduite adopté en février 2005<sup>15</sup>;
- **Les reports dans la convocation du corps électoral.** En effet, le **premier Décret Présidentiel du 25 février 2010** fixant la convocation du corps électoral au dimanche 25 avril 2010, allait rapidement être suivi du **deuxième Décret Présidentiel du 30 mars 2010** fixant la convocation du corps électoral au dimanche 16 mai 2010. Suite à l'absence de consensus dans la classe politique exprimé par le Collectif des Forces du Changement le 5 avril 2010 et par la Majorité Présidentielle le 10 avril 2010, un report technique devait être décidé à l'occasion de la **consultation inclusive organisée par le Chef de l'État le 29 avril 2010**. Après adoption de dispositions légales par l'Assemblée Nationale qui s'imposait en raison du dépassement du délai constitutionnel pour la tenue des élections qui ne pouvait plus être respecté, le report technique devait être confirmé par le **troisième décret présidentiel du 30 juillet 2010** fixant la date de la convocation du corps électoral au 23 janvier 2011;
- **Les décisions successives affectant la méthodologie d'établissement des listes électorales.** En effet, la CEI avait initialement validé la recommandation de la Mission DPA de procéder à un recensement électoral avec délivrance de cartes d'électeurs manuelles. En janvier 2010, la CEI devait prendre la décision de procéder à la révision des listes électorales de 2005 avec délivrance de cartes d'électeurs informatisées. La CEI devait également de manière unilatérale procéder à des achats de matériels et d'équipements, et à la passation de marchés, dont elle espérait obtenir ultérieurement le remboursement dès que les fonds en appui au processus électoral auraient été mobilisés à travers le « Basket Fund ». En mars 2010, à la suite d'une mission de terrain sur les réalités et les exigences liées à l'opération de révision des listes, la CEI devait renoncer à cette démarche méthodologique pour revenir au recensement électoral. Après avoir envisagé une solution hybride, et suite à une visite de partage d'expériences du Centre de Traitement de la Commission Électorale Indépendante de la République Démocratique du Congo organisée en mai 2010 avec l'appui du PNUD, la CEI devait approuver en plénière le 16 juin 2010, l'option de la confection des listes électorales par voie de recensement avec délivrance des cartes électorales manuelles, la mise en place d'un centre de traitement des données au sein de la CEI, et l'informatisation des listes électorales en période postélectorale, comme prescrit par le Code Électoral;
- **La recherche par la CEI d'un consensus politique sur le chronogramme électoral.** L'option retenue en plénière par la CEI le 16 juin 2010, devait susciter des réactions de la classe politique qui dans son ensemble préconisait l'option du recensement électoral suivi de l'informatisation de la liste électorale avec délivrance de cartes d'électeurs informatisées. Pendant une période de plus de deux mois, la CEI mena des consultations avec toutes les parties prenantes au processus électoral qui devaient aboutir à l'adoption d'un **Accord Portant Adoption du Chronogramme Révisé relatif au Processus Électoral le 10 août 2010**. Le chronogramme adopté par consensus devait confirmer l'organisation d'un recensement avec délivrance de récépissés sur site aux électeurs. En effet, cette alternative s'imposait à ce stade étant donné

---

<sup>15</sup> Ce Code de Conduite de février 2005, allait être remplacé par le Code de Bonne Conduite approuvé en janvier 2011

que la date du 23 janvier 2011 pour le premier tour des élections devait être respectée, et, que la décision prise lors de la consultation inclusive du 29 avril 2010 qui préconisait d'adopter le budget le moins cher pour le processus électoral, devait l'être également.

### ***Le Document de Projet d'Appui au Processus Électoral (PACE)***

35. Un consensus politique ayant été atteint le 10 août 2010, le document de projet qui, entretemps, avait été amendé à plusieurs reprises pour refléter les décisions successives relatives à l'établissement des listes électorales, pouvait être signé le 16 août 2010.
36. L'objectif principal du PACE était de renforcer les capacités organisationnelles; techniques, financières et opérationnelles des acteurs impliqués dans l'organisation des élections, principalement de la CEI et de la Société Civile. Pour ce faire, le projet était axé sur 4 composantes principales :
- Composante 1 – Gestion et Coordination du programme d'assistance technique électorale;
  - Composante 2 – Appui à la confection des listes électorales
  - Composante 3 - Appui à la CEI pour l'organisation des scrutins
  - Composante 4 – Éducation civique et sensibilisation des électeurs
37. Le document de projet du PACE se trouve en Annexe 5 du rapport. La signature du document de projet le 16 août 2010 marquait l'établissement officiel du « Basket Fund » en appui au processus électoral. Elle devait être immédiatement suivie par la signature de la première convention de contribution en appui au processus électoral avec l'Union Européenne le 17 août 2010 pour un montant de 6,2 millions d'EURO<sup>16</sup>, qui a prouvé avoir un effet catalytique auprès d'autres partenaires financiers de la RCA qui ont contribué par la suite au « Baket fund ».

<b>Récapitulatif des Annexes</b>
Annexe 1 – Accord Portant adoption du chronogramme révisé relatif au processus électoral du 10 août 2010
Annexe 2 – Chronogramme harmonisé du 19 août 2010
Annexe 3 – Code de Bonne Conduite régissant la vie politique en RCA
Annexe 4 – Termes de Référence du Comité de Pilotage en Appui au Processus Électoral
Annexe 5 – Document de projet

---

<sup>16</sup> Il est important de noter que le PNUD ne pouvait prendre aucun engagement financier en appui aux opérations électorales en l'absence d'un document de projet signé et en l'absence d'une convention de contribution signée avec l'Union Européenne.

## Deuxième Partie :

### Appui à la Commission Électorale Indépendante (CEI) pour le Recensement des Electeurs et la Confection de la Liste Electorale

#### *Recensement des Électeurs*

##### *Activités préparatoires*

38. En préparation à cette opération, le PNUD signait le 20 août 2010 une lettre d'accord avec la CEI qui spécifiait et clarifiait les rôles et responsabilités de chacune des deux institutions dans la mise en œuvre des opérations de recensement. Par cette lettre d'accord<sup>17</sup>, le PNUD avait la charge du processus d'acquisition des biens et matériels nécessaires à l'opération, de l'élaboration des guides et des manuels de formation, de l'organisation de la formation, du paiement des indemnités du personnel impliqué alors que la CEI retenait, entre autres choses, la charge de recruter le personnel recenseur.
39. Du 27 août au 4 septembre 2010, le PNUD a lancé 5 appels d'offres (au niveau national et international) de pré-qualification de firmes pour la production des imprimés et documents électoraux, les fournitures de bureau, la location de véhicules nécessaires au lancement de l'opération de recensement etc. La firme internationale retenue pour l'impression des registres d'identification et d'enregistrement des électeurs ayant confirmé qu'elle ne pouvait pas les livrer au plus tard le 8 septembre - c'est-à-dire à temps pour le départ des missions des commissaires qui devaient recruter les agents électoraux et organiser les séances de formation avant de superviser le recensement sur le terrain du 22 septembre au 21 octobre 2010 - le PNUD a dû se tourner vers une entreprise locale pour effectuer l'impression des 7,000 registres devant contenir 2,500,000 récépissés.
40. Toutefois, le PNUD comme la CEI devaient constater que ladite entreprise était incapable de les produire et de les livrer dans les délais. A la date du 11 septembre, seulement 70,000 récépissés sur les 2, 500,000 étaient en effet livrés sans toutefois respecter complètement les spécifications techniques demandées. Après concertation avec la CEI, le PNUD s'est vu dans l'obligation d'annuler le contrat afin de ne pas mettre en péril l'opération de recensement. La CEI devait en date du 14 septembre 2010 notifier le PNUD de sa décision d'abandonner le récépissé et d'utiliser à leur place les cartes électorales manuelles qu'elle avait acquises en début d'année.
41. Le lancement des missions de recensement des électeurs a été précédé d'un séminaire-atelier de formation les 8 et 9 septembre 2010 à l'intention des Commissaires et Experts nationaux en vue de les familiariser avec les outils de gestion électorale : guide de l'agent recenseur et ses composantes (formulaires, PV, registres,...) et méthodologie d'enregistrement des électeurs.

##### *Distribution du matériel de recensement électoral et sécurisation du processus d'enregistrement*

42. La distribution et le déploiement du matériel électoral de recensement ont été réalisés sur base des documents de référence transmis le 25 août par la CEI au PACE<sup>18</sup>. Conformément à la ventilation réalisée par New-Tech et l'Office National d'Informatique (ONI) pour le compte de la CEI lors des opérations précédentes de révision des listes électorales menée de manière indépendante par la CEI du 24 mars au 27 avril 2010, un nombre total de 4,429 postes et centres de recensement étaient répertoriés sur toute l'étendue du territoire centrafricain. Cette répartition a donc été la base du déploiement du matériel par préfecture, sous-préfecture, commune, arrondissement et village. Une légère réévaluation des quantités (de 5 à 7 %) des divers documents a été faite dans certaines préfectures à forte concentration démographique.

<sup>17</sup> La lettre d'Accord se trouve en **Annexe 6** du rapport

<sup>18</sup> « Ventilation des CR/PR », 05 août 2010, CEI – NewTech Institut - 2010

43. Environ 200 cantines contenant les documents électoraux ont été déployées sur le terrain. Une trentaine de véhicules 4X4 et deux camions ont été loués par la CEI et payés par le PNUD pour cette opération.
44. Ce déploiement a également pris en compte certains pays où la Centrafrique a une représentation diplomatique et où la CEI avait mis en place des Comités locaux. En Afrique, il s'agit principalement du Bénin, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Tchad. En Europe, c'est principalement la France qui a été retenue avec la création des centres et postes de recensement à Marseille, Lyon, Orléans, Lille, Bordeaux et Paris.
45. Le relevé des équipements et matériels acquis pour le recensement est en Annexe 11 du rapport.

#### *Recrutement et formation des agents recenseurs*

46. En référence à la Lettre d'Accord signée entre la CEI et le PNUD, le recrutement des agents recenseurs a été planifié et organisé par la CEI à partir du 16 septembre 2010. Un total de 15,000 agents ont été embauchés par la CEI pour l'opération de recensement, en plus de la structure centrale (31 commissaires) et régionales (2,511 membres des comités locaux et d'arrondissements) de la CEI. Au total plus de 17,000 personnes ont pris part à l'opération.
47. Au regard de la formation, le PACE a fourni les documents techniques et les méthodologies opérationnelles. Les commissaires coordonnateurs préfectoraux après avoir formé les membres des Comités Locaux, ont appuyé ces derniers dans le recrutement des agents recenseur et dans leurs activités de formation. Un tableau consolidant toutes les formations dispensées par le PACE se trouve en Annexe 7 du rapport. Les documents techniques produits par le PACE pour soutenir ces formations se trouvent en Annexe89 du rapport.

#### *Opérations d'enregistrement proprement dites*

48. Prévu initialement pour être lancé officiellement le 22 septembre 2010, le démarrage des opérations d'inscription des électeurs a effectivement commencé à cette date et au fur et à mesure que la formation des agents recenseurs était effectuée dans les différentes communes du territoire. Le Président de la CEI s'est rendu dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement le 25 septembre et à Yaloké le 28 septembre pour lancer l'opération dans ces localités.

#### *Paiements des agents recenseurs*

49. Dans le but de procéder au paiement le plus proche possible des bénéficiaires, le PNUD a étudié toutes les alternatives possibles. Etant entendu que les paiements devaient être effectués au niveau des 71 sous-préfectures et 8 arrondissements de Bangui, les établissements bancaires et les institutions de financement ont été approchées afin d'évaluer la couverture territoriale de ces institutions. Cette analyse a démontré que moins de 30 % du territoire était couvert par ces institutions financières. En concertation avec les partenaires techniques et financiers, la CEI et du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), il a été finalement décidé de mettre en place un mécanisme de paiement des agents recenseurs directement au niveau des sous-préfectures et des arrondissements de Bangui. Onze (11) itinéraires ont été déterminés et des équipes, avec un point focal PNUD, ont été escortées par les éléments des FACA ou de la MICOPAX vers les sous-préfectures en vue d'effectuer les paiements. Pour le Sud-est, un plan particulier a été mis en place avec la participation d'UNHAS.
50. Le MATD a appuyé la création d'un Comité de Gestion mis en place au niveau de chaque Sous-préfecture pour réceptionner les fonds. Le comité de gestion est composé du :
  - Sous-préfet ;
  - Président du Comité Local ;

- Trésorier du Comité Local ou l'Agent Spécial ;
  - Commandant de brigade de la gendarmerie ou le Commissaire de Police en l'absence du premier ;
  - Représentant de la Société Civile de la localité.
51. Chaque comité de gestion recevait de l'équipe PNUD un kit sur les opérations à effectuer. Les 5 membres ont bénéficié d'un briefing sur les opérations de paiement, la méthodologie de paiement, les lieux de paiement, les dépenses éligibles, l'organisation des escortes à l'intérieur de la sous-préfecture, la constitution des pièces justificatives et l'établissement des rapports narratifs et financiers. Le Président du Comité de Gestion (Le Sous-préfet) recevait la totalité des fonds affectés pour sa circonscription administrative désagrégés par commune en présence des autres membres. Ensemble, ils devaient procéder à la vérification, au contrôle et au comptage de l'argent. Une déclaration sur l'honneur ainsi qu'un bordereau de remise-reprise étaient signés en double exemplaire par le Sous-préfet.
52. Les commissaires préfectoraux ont bénéficié de 15 000 FCFA par jour comme frais de mission et ceux des sous-préfectures 5,000 FCFA par jour tandis que les agents recenseurs obtenaient 2,500 FCFA par jour de prestation. Il est à noter qu'une prime forfaitaire de 5,000 FCFA était payée aux chefs de quartier/village<sup>19</sup>. Sur la base d'un protocole d'accord signé entre le Gouvernement centrafricain et le Système des Nations Unies en novembre 2004, la PGA pour l'utilisation des agents des forces de l'ordre avait été fixée à 5 000 FCFA/par jour pour les officiers et sous-officiers et à 3,000 FCFA/par jour pour les hommes de rang.

### **Traitement des données du recensement et confection de la liste électorale**

53. Le chronogramme harmonisé prévoyait le traitement des données du recensement du 22 octobre au 15 novembre 2010. Cependant, cette activité a largement débordé le calendrier principalement à cause de la qualité des listes d'émargement revenues du terrain. Le 19 octobre 2010, au terme d'une rencontre des forces vives de la nation centrafricaine au Palais de la Renaissance sous l'autorité du Chef de l'Etat, la décision a été prise d'aller aux élections du 23 janvier 2011 avec une liste manuelle.
54. Cette nouvelle donne obligea la CEI avec l'appui des experts du PACE à tenir en urgence une réunion le 26 octobre 2010 pour mettre rapidement sur pied un dispositif de réception, de tri, et de classement de la documentation relative au recensement<sup>20</sup>. Plus de 8,000 registres de listes électorales/listes d'émargement ont été réceptionnés. Le traitement des listes d'émargement a révélé un certain nombre d'imperfections et d'anomalies : absence de localisation des centres et postes de recensement, différence entre le nombre d'inscrits sur la liste d'émargement et le nombre d'inscrits sur la liste électorale, électeurs ayant déjà signé la liste d'émargement la rendant inutilisable pour les élections, électeurs n'ayant pas reçu de cartes électorales après leur inscription<sup>21</sup>, utilisation de cahiers ou de feuilles volantes en lieu et place des listes électorales.
55. Une équipe de près de 200 opérateurs fut mobilisée et une vaste opération de correction et de transcription mise sur pieds pour améliorer la qualité de ladite liste. Le 29 décembre 2010, la CEI annonçait que sur la base des corrections effectuées et des registres traités, le nombre d'inscrits était de 1, 825,735 dans 105 circonscriptions électorales, et le nombre de bureaux de vote s'élevait à 4,618<sup>22</sup>.
56. A la fin du traitement des listes, les registres électoraux ont été éclatés de manière à respecter les dispositions de l'article 64 du Code Electoral qui dispose : « Il est installé dans chaque bureau de vote un ou plusieurs isoloirs à raison d'un pour un maximum de 350 électeurs », alors que l'article

<sup>19</sup> Les taux appliqués ont été ceux en vigueur pour les Nations Unies tels que communiqués aux autorités nationales en date du 25 mai 2010 par le Coordonateur Résident

<sup>20</sup> Rapport d'activités de la CEI – Compte Rendu du Comité de Pilotage du 27 octobre 2010.

<sup>21</sup> Tableau de l'État d'avancement des préparatifs du processus électoral – Compte Rendu du Comité de Pilotage du 17 Décembre 2010.

<sup>22</sup> Tableau de l'État d'avancement des préparatifs du processus électoral – Compte Rendu du Comité de Pilotage du 29 Décembre 2010.

62 du même Code Electoral précise qu'un bureau de vote doit disposer au maximum de 700 électeurs. C'est sur cette base que la ventilation en appui au déploiement du matériel électoral a été réalisée.

57. Parallèlement, le PACE et la CEI ont conjointement travaillé pour trouver une solution au problème de l'affichage de la liste électorale d'après les dispositions du Code Électoral<sup>23</sup>. Du 24 au 30 Décembre 2010, une opération de photocopie de la liste électorale a été mise sur pied au fur et à mesure que celle-ci devenait disponible suite aux opérations de correction. Un total de 8,300 registres de 30 pages chacun a été photocopié en double exemplaire : l'original étant conservé par la CEI, les deux copies devaient être déployées dans les centres de vote. Un premier exemplaire était destiné à l'affichage et le deuxième exemplaire devant servir de liste d'émargement des votants le jour du vote. L'opération a mobilisé deux équipes de 150 personnes et 17 photocopieuses. Elle a été conduite dans les locaux de la CEI et sous la supervision de celle-ci.

## **Éducation Civique et Monitoring du Recensement**

58. La campagne de sensibilisation et d'éducation électorale n'a pas véritablement précédé les opérations de recensement électoral. Le plan cadre d'éducation électorale et de sensibilisation des électeurs avait privilégié une sensibilisation de proximité intégrant les leaders d'opinion, les autorités locales, les formations politiques, le Gouvernement et les acteurs de la société civile dans cette activité. La CEI ne disposant pas d'une cellule opérationnelle d'éducation civique capable de gérer cette composante du processus, c'est le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) qui a établi avec la Radio NDEKE LUKA, des plages horaires pour diffuser des messages, spots publicitaires et sketches sur le processus électoral et ses phases principales. Cette activité de NDI a été financée directement par l'USAID.

59. Dans le cadre de son appui à la CEI, le PACE a cependant produit des supports de sensibilisation (affiches, teeshirts, gadgets, banderoles..) et soutenu des activités de mobilisation de masse telles que les caravanes itinérantes et autres activités/spectacles de sensibilisation dans les arrondissements de Bangui, et à Bimbo et Bégoua. La caravane itinérante a animé le 2 octobre 2010 une cérémonie de sensibilisation au stade de 20,000 places sous la présidence conjointe de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en RCA, du Président de la CEI et du Maire de Bangui

60. Sur recommandation du PACE, le Président de la CEI a mis en place un centre d'opération chargé d'assurer le suivi des opérations de recensement sur le terrain. Le PACE a acquis et mis à la disposition des commissaires de la CEI des appareils GSM approvisionnés en unités de recharge pour faciliter la communication directe entre les commissaires et les équipes de coordination des opérations.

61. Parallèlement, le PACE a établi avec le NDI, des rencontres hebdomadaires pour un suivi des activités de recensement sur le terrain. En effet le NDI a appuyé une plateforme des ONG centrafricaines dénommée "Observatoire National des Elections (ONE)". Cette structure a déployé des observateurs nationaux sur le terrain. Par ce canal, le PACE se tenait informé du développement des opérations de recensement.

## **Difficultés et Solutions.**

62. Le Protocole d'Accord sur le chronogramme électoral signé par toutes les parties prenantes le 10 août 2010 (Annexe 1 du rapport) comprenait une séquence d'évènements particulière. En effet, il était précisé que le/l'/la :

- Recensement électoral serait organisé du 26 juillet – 10 novembre 2010;

---

<sup>23</sup> L'article 23 alinéa 5 du Code Électoral stipule que "... La liste électorale de chaque bureau de vote est affichée dans le bureau de vote, ainsi qu'en tous autres lieux dans un délai et pour une durée déterminée par la CEI...".

- Informatisation de la liste électorale et délivrance des cartes d'électeurs informatisées seraient organisées du 5 octobre au 15 novembre 2010;
  - Enregistrement des candidatures serait organisé du 8 novembre au 29 décembre 2010 (environ 4 semaines) ;
  - Publication de la liste des bureaux de vote et de dépouillement était fixée au 24 novembre 2010 ;
  - Tenue du scrutin, le 23 janvier 2011.
63. Un chronogramme harmonisé (Annexe 2) fut donc arrêté le 17 août 2010 pour la suite du processus, étant donné le délai critique établi pour la tenue du premier scrutin au 23 janvier 2011, date qui n'aurait pas pu être respectée selon le chronogramme du 10 août 2010.
64. Répartie sur quatre mois (septembre à décembre), l'opération d'enregistrement des électeurs dans tous ses aspects (planification, inscription, traitement, publication des listes, détermination de bureaux de vote) a constitué une partie importante des tâches dévolues à l'assistance technique du PACE en appui au processus électoral centrafricain et à la CEI. Elle a permis d'identifier deux types de difficultés qui sont d'ordre organisationnel ou opérationnel (recrutement des agents recenseurs, paiement des honoraires et sécurisation du processus) et méthodologique (traitement manuel de la liste versus traitement informatisé).
65. Au regard des difficultés d'ordre organisationnel et opérationnel, le recrutement des agents recenseurs a connu beaucoup de perturbations. Nombre d'agents recenseurs n'auraient pas été recrutés sur place. Ils auraient été délocalisés par des responsables locaux de la CEI afin d'assurer la présence de parents ou de connaissances à ces postes. Cette situation a soulevé des manifestations principalement à Damara, Bozoum, Boali, et dans plusieurs arrondissements (3, 5, 6, et 8) de Bangui. Il convient de rappeler que cette opération était à la charge de la CEI selon la Lettre d'Accord signée avec le PNUD. En réponse et dans certains cas (Boali par exemple) le Coordonnateur des opérations de la CEI a dû reprendre les tests de recrutement desdits agents.
66. Le paiement des indemnités n'a pas pu se faire comme initialement planifié. En effet dans le plan opérationnel, le paiement était fondé sur les institutions bancaires. Mais à la suite de la réalisation de la cartographie de couverture, il s'est avéré que les banques et les institutions de micro-finance ne couvraient pas 30 % du territoire national. Invitées à manifester leurs capacités pour être des agents payeurs, ces agences de micro-finance ont estimé que pour des raisons de sécurité et de capacité opérationnelle, il leur serait très difficile de s'engager dans cette activité. Le PACE a dû mettre sur pied un système spécial qui a impliqué les autorités nationales et les structures régionales de la CEI.
67. Ce système de paiement mis sur pied –détaillé aux paragraphes 49 à 52 - a relativement bien fonctionné. Aucun incident grave de sécurité n'a été rapporté. La totalité des pièces justificatives de premier degré (décharge des Sous-préfets) ont été reçues<sup>24</sup>, et a poursuivi la réception et la vérification des pièces justificatives de second degré (décharge des bénéficiaires). Toutefois le PNUD a légèrement modifié par la suite ce système pour mitiger d'avantage les risques de sécurité. Le système modifié qui prévoyait la déduction des montants non justifiés des paiements pour les opérations suivantes a été utilisé pour le paiement des indemnités des membres de Bureaux de Vote et de Dépouillement (BVD).
68. Les difficultés d'ordre méthodologique se réfèrent au débat prolongé sur l'informatisation ou non des listes électorales. Lorsque les opérations électorales ont commencé en août 2010, il avait été prévu d'informatiser la liste électorale. Le document de projet signé le 16 août 2010 décrit clairement les étapes de cette option pour laquelle un Centre National de Traitement (CNT) serait créé. Toutefois, les délais qu'exigent une opération d'informatisation, l'incompréhension et la résistance manifestées quant à l'utilité de mettre en place un CNT, et l'échéance électorale du 23 janvier 2011, ont finalement fait pencher la balance pour un traitement manuel. Cette décision

<sup>24</sup> Un cas a été rapporté où un Sous-préfet, (après avoir transmis sa décharge au PNUD) a été emprisonné pour détournement de fond. Il n'aurait pas versé aux bénéficiaires (agents recenseurs) la totalité du montant dû.

n'est survenue que le 19 octobre 2010 lors d'une rencontre au plus haut niveau des autorités nationales avec la société civile, les entités politiques, la communauté internationale. Cette décision a été entérinée par la CEI et partagée avec les Membres du Comité de Pilotage<sup>25</sup>. A ce stade, l'opération d'inscription des électeurs touchaient à sa fin et la CEI avait déjà pris la décision d'utiliser les cartes d'électeurs manuscrites en lieu et place des récépissés comme indiqué au paragraphe 40.

69. En réponse à cette décision et face au doute qu'elle pourrait soulever quant à la transparence du processus, le PACE en accord avec la CEI, a recommandé qu'une quinzaine de dispositions pratiques garantissant la transparence des opérations électorales soient adoptées<sup>26</sup>. Elles se trouvent en Annexe 9 du rapport.

70. La CEI devait confirmer en date du 20 novembre 2010 que huit (8) partis politiques avaient présenté des candidats aux élections présidentielles et législatives comme le montre le Tableau 1.

Dénomination des Partis Politiques	Sigle	Nombre de Candidats
Mouvement pour la Libération du Peuple Centrafricain	MLPC	105
Kwa Na Kwa	KNK	105
Parti National pour un Centrafrique Nouveau	PNCN	48
Parti Social Démocrate	PSD	40
Parti Démocratique Centrafricain	PDC	40
Convention Républicaine pour le Progrès Social	CRPS	39
Rassemblement Démocratique Centrafricain	RDC	30
Nouvelle Alliance pour le Progrès	NAP	26

71. Le Tableau 2 fournit la liste des candidats à la Présidence. Des 8 dossiers de candidature présidentielle transmis à la Cour Constitutionnelle, cinq (5) ont été agréés et trois (3) ont été rejetés.

Nom et Prénom des Candidats	Parti Politique	Sigle	Observations
1. François Bozizé	Convergence Nationale, "Kwa Na Kwa"	KNK	Candidature agréée
2. Demafouth Jean-Jacques	Nouvelle Alliance pour le Progrès	NAP	Candidature agréée
3. Nakombo Émile Gros Raymond	Rassemblement Démocratique Centrafricain	RDC	Candidature agréée
4. Patassé Ange Félix	Indépendant	-	Candidature agréée
5. Willité Justin Innocent	Congrès Centrafricain pour la Renaissance <sup>a</sup>	CCR	Candidature rejetée
6. Ziguélé Martin	Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain	MLPC	Candidature agréée
7. Thierry Cléophas Azourouth	Indépendant	-	Candidature rejetée
8. Lambert Kouet Fodé	Indépendant	-	Candidature rejetée

72. Pour les élections législatives, un total de 889 dossiers de candidature, dont 10 % de candidatures féminines, ont été agréés par l'institution électorale pour les 105 postes en lice. La répartition des candidatures agréées pour les élections législatives par circonscription se trouve en Annexe 10.

73. Les difficultés rencontrées lors de l'enregistrement des candidatures aux présidentielles et législatives ont été d'ordre politique et organisationnel. Les organisations politiques ont pris du retard dans le dépôt de leur pièce quand bien même le calendrier électoral rendu public depuis Août 2010 prévoyait des dates précises pour ce faire. Toujours est-il qu'à l'échéance, nombre de candidats n'avaient pas encore déposé leur pièces pour des raisons diverses. La Présidence de la

<sup>25</sup> Page 4, paragraphe 24 du compte rendu du Comité de Pilotage du 20 Octobre 2010.

<sup>26</sup> Page 2, paragraphe 14 du compte rendu du Comité de Pilotage du 16 Novembre 2010.

République a du intervenir pour rallonger le délai et permettre l'inscription de tous ceux qui le désiraient.

74. Au niveau des législatives, le retard dans le dépôt des pièces a été causé en grande partie par le problème du découpage électoral qui a trouvé une solution avec la promulgation des Décrets Présidentiels en la matière. La liste officielle des candidats retenus n'a été rendue publique que le 29 novembre 2010, ce qui a bousculé et réduit considérablement les délais de mise en œuvre des préparatifs du scrutin en termes de commande du matériel sensible, particulièrement les bulletins de vote.
75. Le calendrier de commande et de livraison du matériel sensible pour les élections présidentielle et législatives a du être raccourci en raison de ces retards, mais les ajustements apportés n'ont pas eu d'effets sur la date et la tenue du scrutin.

<b>Récapitulatif des Annexes</b>
Annexe 6 – Lettre d'Accord pour les opérations de recensement
Annexe 7 – Liste des formations dispensées par le PACE
Annexe 8 – Liste des documents techniques produits par le PACE
Annexe 9 – Dispositions pratiques pour la transparence des opérations électorales
Annexe 10 – Liste des candidats aux législatives par circonscription électorale
Annexe 11 – Equipements et matériels acquis pour le recensement

### **Troisième Partie :**

## **Appui à la Commission Electorale Indépendante (CEI) pour l'organisation et la tenue du scrutin du 23 Janvier 2011**

### **Préparation du Scrutin**

#### *Acquisition du matériel lourd*

76. Le chronogramme électoral de consensus du 10 Août 2010 prévoyait le processus d'acquisition du matériel lourd du 25 octobre au 25 novembre 2010. Ce délai n'a pas pu être respecté à cause du retard accumulé dans la publication de la liste électorale, l'enregistrement des candidatures et la publication de la liste officielle des candidats aux élections de janvier 2011. Le matériel lourd comprend essentiellement les urnes, les scellés, les isoairs, les isorels (tableaux pour l'affichage des listes et autres formulaires), les fournitures de bureau (plumes, cahiers, cachets dateurs, bougies, allumettes etc.), et les dossards et gilets (pour l'identification du staff et la visibilité du projet).

77. Le PACE a élaboré un plan d'achat qui présente la description du matériel, la méthode d'acquisition (invitation à soumissionner, ITB; demande de cotation, RFQ; Lettre d'Accord, LOA; contrat à long terme, LTA etc.), le calendrier d'exécution de l'acquisition (date de l'appel d'offre et de publication des spécifications techniques, date de réception des offres, date de la commande etc.), le montant des biens et services requis. C'est un outil indispensable qui a permis de planifier les activités d'achat et surtout d'agencer ces activités au gré des retards accumulés dans le processus.

78. L'acquisition du matériel lourd a été exécutée conformément aux procédures internes du PNUD et des procédures « fast track » autorisées par le siège. Il a été mis sur pied un comité d'ouverture des plis et un comité d'analyse des offres. Le comité d'analyse des offres transmet les dossiers étudiés au CAP (Comité Local d'Approbation de Marché, structure interne des Bureaux de Pays du PNUD). Le CAP révisé la conformité des dossiers et recommande selon la valeur du marché son approbation au management du PNUD (jusqu'à 300,000 \$US, au CAP régional (jusqu'à 1, 000,000 \$US) ou au siège central du PNUD à New York (plus de 1, 000,000 \$US).

79. L'ensemble du matériel lourd manquant a été commandé entre le 10 et 11 décembre 2011 pour une livraison planifiée entre le 22 et 29 décembre 2010. Au total, 4 700 urnes, ont été commandées pour compléter les 7,000 urnes empruntées du Togo par la CEI et les 1,500 dont disposait la CEI dans son entrepôt. 6 000 tableaux isorels, 21 000 gilets et dossards ont été également commandés. Le PNUD n'a pas fait d'acquisition d'isoairs vu que la CEI avait décidé d'utiliser les isoairs de fabrication locale qu'elle avait acquis précédemment.

80. Le PACE a fait aussi l'acquisition de matériels et accessoires informatiques pour le Centre de Traitement des Résultats (CTR). La commande de ces matériels a été faite entre le 14 et le 25 décembre pour une livraison prévue entre le 5 et le 14 janvier 2011. Des ordinateurs (20), serveur (1), imprimante à grande vitesse (1), imprimante laser (1), imprimantes simples (20), switch de réseau (1), onduleurs (20) ont été acquis et remis au CTR pour les besoins du traitement des résultats.

#### *Acquisition du matériel sensible*

81. Le chronogramme électoral de consensus du 10 Août 2010 prévoyait le processus d'acquisition du matériel sensible du 18 novembre (validation des spécimens et du Bon à tirer) au 22 décembre 2010 (réception et stockage des bulletins). Comme pour le matériel lourd, ce délai n'a pas pu être respecté pour les mêmes raisons (retard accumulé dans la publication de la liste électorale, dans l'enregistrement des candidatures et dans la publication de la liste officielle des candidats). Les mêmes comités (ouverture et analyse des plis, CAP) précédemment cités ont siégé pour l'acquisition du matériel sensible. et ceci selon les procédures en vigueur de l'organisation. Le matériel sensible comprend principalement l'encre indélébile, les bulletins de vote, les imprimés électoraux tels que les

procès verbaux, les feuilles de pointage, les guides pratiques et certaines fournitures (enveloppes de différentes tailles).

82. Cette commande a été effectuée entre le 3 et le 20 décembre pour une livraison entre le 29 décembre 2010 et le 5 janvier 2011 à temps pour le déploiement dans les sous-préfectures et dans les Bureaux de Vote et de Dépouillement (BVD). En tout, près 16,000 flacons d'encre, 4 millions de bulletins et diverses quantités de guides, pratiques, d'enveloppes, de boîtes d'emballage ont été commandées.
83. Le relevé des équipements et matériels acquis pour le premier tour se trouve en Annexe 12 du rapport.

#### *Déploiement du matériel électoral*

84. Le chronogramme électoral de consensus du 10 Août 2010 prévoyait le déploiement du matériel lourd du 26 novembre au 15 décembre 2010 et celui du matériel sensible du 29 décembre 2010 au 3 janvier 2011. Comme pour l'acquisition du matériel électoral lourd et sensible, ce délai n'a pas tenu pour des raisons maintenant connues.
85. La logistique du déploiement du matériel a été et reste un défi majeur du processus électoral en RCA. LA CEI sur requête du PACE a mis sur pied un groupe de travail mixte, composé des principaux intervenants dans les opérations de déploiement électoral et de ramassage des résultats et autres matériels. Il s'agit de CEI, FACA, MICOPAX, PNUD. Ce groupe mixte a tenu un nombre important de réunions afin de définir un plan et un calendrier de déploiement des matériels lourds (urnes, isoires, tableaux isorels) et des matériels sensibles.
86. Lors des consultations du groupe mixte, 24 axes routiers ont été retenus pour effectuer le déploiement par voie terrestre, 4 axes par voie aérienne et 2 axes par voie fluviale. 13 axes routiers devaient être effectués par les FACA et les 11 autres par la MICOPAX. Celle-ci a mis à disposition de la CEI pour la logistique, son entrepôt pour stocker les matériels lourds et sensibles. De l'avis général, les locaux de la MICOPAX au sein du camp offraient un meilleur gage de sécurité que l'entrepôt de la CEI.
87. Le déploiement du matériel lourd a été officiellement lancé le samedi 11 décembre 2010 par le Président de la CEI devant la presse. La phase de déploiement s'est terminée le jeudi 30 décembre 2010. Les premiers déploiements ont concerné les arrondissements 4, 5, et 6 de Bangui. Au 30 décembre, tous les comités locaux avaient reçu le matériel lourd, à l'exception de ceux de la Vakaga et de la Haute-Kotto (Ouanda et Yalinga) dont le matériel était pré-positionné à Bria pour un déploiement par voie aérienne, ainsi que ceux du Haut Mbomou et du Mbomou pré-positionnés à Bangassou.
88. Selon le chronogramme arrêté par la CEI, le déploiement du matériel sensible était planifié du 29 décembre 2010 au 3 janvier 2011. Les bulletins de vote ayant été livrés le 4 janvier 2011, le déploiement du matériel sensible a effectivement débuté le 12 janvier et s'est terminé le mardi 18 janvier. Le groupe mixte a arrêté les itinéraires de déploiement lors d'une séance le 6 janvier 2011. Les FACA ont mis à disposition 12 camions et ont pu assurer le déploiement de ce matériel sur tous les axes.
89. Les kits des zones Europe et Afrique ont été remis le mardi 11 janvier et le mercredi 12 janvier 2011. Ensuite, le déploiement s'est fait suivant les itinéraires arrêtés par le groupe mixte. Les kits des arrondissements de Bangui ont été livrés le 18 janvier. Le matériel (lourd et sensible) à destination de la Vakaga et de la Haute-Kotto a été livré le vendredi 21 janvier par voie aérienne par les FACA.

#### **Tenue du Scrutin**

##### *Campagne électorale*

90. Le chronogramme électoral de consensus du 10 Août 2010 prévoyait la période de campagne électorale du 10 au 21 janvier 2011. En effet, celle-ci a été effectivement lancée le 10 janvier. Elle s'est déroulée dans une ambiance généralement calme. Les candidats ont pour la plupart présentés leurs

projets de société et surtout invité les populations à aller voter dans la paix. Certains candidats n'ont cependant pas ménagé la CEI pour n'avoir pas affiché les listes électorales plus tôt. D'autres ont écrit à la Cour Constitutionnelle pour demander l'annulation du processus alors qu'ils étaient en pleine campagne.

91. En dehors d'accrocs mineurs (affiches déchirées, réponses aux propos d'adversaires politiques), la campagne électorale n'a pas connu de difficultés majeures et a drainé la population.

#### *Vote des Forces de Défense et de Sécurité et le Vote par dérogation*

92. Le chronogramme électoral arrêté par la CEI prévoyait le vote des forces de sécurité pour le jeudi 20 janvier. Ce délai n'a pu être tenu. La CEI a pris la décision de permettre aux forces de sécurité de voter le jour même du scrutin en même temps que la population civile et leur permettre de poursuivre leur activité de sécurité pour le reste de la journée. Les forces de sécurité devaient donc voter sur les lieux où elles ont été déployées. Les noms des agents des forces de sécurité ont été consignés dans les registres par dérogation. Elles ont donc voté par dérogation, une procédure appliquée selon le Code Electoral (article 77) à toute personne en déplacement ou en mission officielle sur présentation d'un ordre de mission.

#### *Formation des agents électoraux*

93. Le chronogramme prévoyait également la tenue de la formation des agents électoraux du 12 au 17 janvier 2011. Celle-ci s'est déroulée comme prévue. La méthodologie a été la même que celle employée lors de l'opération de recensement c'est-à-dire en cascade. Les commissaires nationaux et les experts nationaux ont suivi des séances de formation conduites par le PACE sur le déroulement des opérations électorales le jour du scrutin. Ceux-ci déployés sur le terrain, formaient à leur tour les 2 511 membres des comités locaux et d'arrondissements, ces derniers transmettant la formation au 14 000 agents électoraux ou membres des BVD. En appui à la CEI, le PACE avec la collaboration des experts de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Union Africaine (UA) a élaboré les manuels et guides pratiques à l'attention des membres des bureaux de vote et de dépouillement. Au total près de 17,000 personnes ont été formées.
94. Dans le but de renforcer les activités de formation, le PACE a sollicité auprès de la Division Électorale de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) la mise à disposition de 4 experts en formation électorale et éducation civique. Ces experts ont contribué à la formation des délégués des candidats sur les opérations de vote et l'observation électorale.

#### *Paiement des agents électoraux*

95. Le paiement des agents électoraux (membres des Bureaux de Vote et de Dépouillement, Comités Locaux et Comités d'Arrondissements) a été effectué selon la méthodologie utilisée pour le paiement des agents recenseurs. Toutefois, le système a été modifié pour minimiser les risques pour l'organisation. Au lieu d'une mission mixte qui partirait sur le terrain avec les fonds, il a été demandé aux Sous-préfets de rentrer à Bangui récupérer les fonds en vue du paiement des membres des bureaux de vote. Le PACE, avec le soutien du Ministère à l'Administration du Territoire et à la Décentralisation, a procédé à la vérification de ces paiements.

#### *Affichage des Listes Electorales*

96. Le Code Electoral n'ayant pas prévu de délai spécifique, la Commission Électorale Indépendante devait décider de procéder à l'affichage des listes électorales 48 heures avant le jour du scrutin pour des raisons de protection et de sécurité.

#### *Ramassage des procès verbaux et bulletins vote*

97. Le chronogramme électoral prévoyait aussi le ramassage des procès verbaux et des bulletins de vote entre le 23 et le 28 janvier 2011. Le plan de ramassage prévoyait l'utilisation de moyens aériens pour

les bureaux de vote situés au-delà d'un rayon de 200km de la capitale. Le reste serait effectué par voie terrestre. Cependant, et malgré la signature de l'Accord avec la CEEAC, les moyens logistiques et de transport n'ont pas pu être mis à la disposition de la CEI par la MICOPAX. Le ramassage d'une partie des résultats a donc dû s'effectuer par voie routière avec l'aide des FACA en utilisant les axes prioritaires lors du déploiement du matériel électoral.

98. Le ramassage des résultats a débuté dans la nuit du 23 au 24 janvier 2011. Les arrondissements de Bangui ont pu ramener le matériel dès la fin des opérations de dépouillement. Le ramassage des résultats en région a débuté le 24 janvier. Le PACE a soumis à la CEI un plan de ramassage qui prévoyait l'utilisation de l'avion mis à disposition par le BINUCA ainsi que les moyens proposés par les FACA pour les axes routiers. La CEI a validé les axes routiers mais a préféré renoncer à l'utilisation de l'avion du BINUCA au profit des moyens aériens des FACA. L'argument avancé était la faible capacité de chargement de l'avion du BINUCA.
99. L'avion du BINUCA a tout de même été utilisé pour ramener les résultats de la préfecture de l'Ouhampende le vendredi 27 janvier. Les FACA ont rapatrié par voie routière sur Bangui les résultats des préfectures de la Basse-Kotto, de la Kemo, de l'Ombella M' Poko et de la Lobaye. Les résultats des autres préfectures ont été ramenés avec les moyens aériens des FACA. Selon le plan de vol, tous les résultats devaient être ramenés à Bangui le 29 janvier de façon à ce que la CEI puisse proclamer les résultats provisoires le dimanche 30 Janvier 2011.

#### *Traitement des résultats*

100. Le traitement des résultats s'est déroulé du 23 au 30 janvier 2011. Ce processus de traitement comprend plusieurs étapes qui sont la centralisation des procès verbaux, la compilation des résultats et la proclamation des résultats provisoires.
101. Pour réaliser cette opération, le PACE a appuyé la mise sur pied du Centre de Traitement des Résultats (CTR). Ce centre disposait de 32 ordinateurs, des imprimantes, des photocopieuses. Des experts nationaux et internationaux, 150 opérateurs et gestionnaires de base de données informatiques ont été mobilisés pour le traitement informatique des résultats. Ce personnel a été réparti suivant les postes de travail suivants : centralisation et collationnement, dépouillement<sup>27</sup>, compilation, contrôle de qualité et archivage. Le personnel a travaillé en continu afin de pouvoir répondre aux exigences du Code Électoral et permettre à la CEI de publier les résultats provisoires. Il convient de noter que le retard enregistré à la clôture des BVD a eu des conséquences sur le démarrage du traitement des résultats censé débuter le soir du scrutin.
102. La CEI a opté pour la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote sur les antennes de radios et télévision du pays. Les premières publications de résultats ont démarré le mercredi 26 janvier 2011 au siège de la CEI à l'Assemblée Nationale.

#### *Éducation civique*

103. Le PACE a appuyé la CEI dans l'élaboration d'un plan de sensibilisation des électeurs. Ce plan clarifie les rôles et responsabilités des divers intervenants et précise les activités à développer en matière d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs. Le PACE a lancé un appel à manifestation pour le recrutement d'organisations non gouvernementales devant aider à la campagne. Cinq ONG ont été retenues - ONE, CEJP, MUA, AFJC et OCDH<sup>28</sup> - avec lesquelles des contrats de service ont été signés pour un ensemble d'activités sur la sensibilisation des électeurs sur l'étendue du territoire centrafricain. La couverture géographique de ces 5 ONG est spécifiée dans le tableau suivant :

---

<sup>27</sup> Il convient de noter ici que le poste de dépouillement où s'effectue l'ouverture des enveloppes des PV destinées à la CEI est géré par les commissaires qui traitent les PV avant leur transmission ou non à la compilation pour la saisie des données/résultats. La méthodologie vise à obtenir le visa des commissaires avant la transmission. C'est à ce poste qu'étaient admis les observateurs et/ou délégués des candidats qui le souhaitaient.

<sup>28</sup> ONE: Observatoire National des Élections; CEJP: Commission Épiscopale Justice et Paix; MUA: Mur Universel Africa; AFJC: Association des Femmes Juristes de Centrafrique; OCDH: Observatoire Centrafricain des Droits Humains.

**Tableau 3.**  
**Récapitulatif des ONG Prestataires et Localités de Couverture**

ONG PRESTATAIRES	PREFECTURES DE PRESTATION
Commission Épiscopale Justice et Paix (CEJP)	Ombella M'poko; Ouaka; Ouham; Nana Gribizi.
Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme (OCDH)	Ouham Pende; Sangha Mbaere; Nana Mambere
Observatoire Nationale des Élections (ONE)	Kemo ; Bamingui Bangoran ; Vakaga ; Haute Kotto ; Haut Mbomou ; Bangui.
Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC)	Mambere Kadei ; Mbomou
Mur Africa Universel (MAU)	Lobaye ; Basse Kotto

104. Les thèmes développés pendant les campagnes de sensibilisation furent les suivants :

- enjeux des élections ;
- intérêt du vote ;
- comment voter ;
- procédures du vote ;
- principes du vote (liberté de choix, secret du vote, responsabilité de l'électeur, prévention de l'achat de conscience) ;
- participation des femmes et des catégories vulnérables.

105. L'ONG NDI sur financement de l'USAID a fortement appuyé les activités de sensibilisation électorale à travers des campagnes de sensibilisation de proximité, des spots radiodiffusés et l'animation d'émissions d'information et de sensibilisation électorale sur les antennes de la Radio NDEKE LUKA et sur toutes les radios communautaires.

106. Les 5 ONG contractées par le PNUD ont également suivi le déroulement des élections dans leurs localités d'intervention. Des supports sur les différentes étapes du vote, les affiches de sensibilisation, des banderoles et des guides ont été produits sur financement du PNUD et distribués à tous les acteurs intervenant dans la sensibilisation.

107. Au-delà des spots publicitaires à la télévision nationale, sur les ondes des radios et les insertions dans la presse écrites, les groupes sociaux tels les compagnies théâtrales, les scouts et les associations de femmes et les confessions religieuses ont été mobilisés pour la sensibilisation de proximité.

#### *Journée du scrutin*

108. Conformément aux articles 69 et 70 du Code Electoral, le scrutin devait avoir lieu sans interruption de 6 heures à 16 heures. Fort de cette disposition, les bureaux de vote ont été effectivement ouverts, mais dans de nombreux cas avec retard. Selon les informations qui nous ont été transmises, ce retard serait dû à l'acheminement du matériel sensible le jour du scrutin par les superviseurs des démembrements de la CEI. Il est cependant à noter que dès 5 heures du matin, une forte affluence d'électeurs au niveau des centres de vote aussi bien à Bangui qu'à l'intérieur du pays a été constatée. Un grand nombre de femmes a également été noté dans les rangs. Cet engouement de la population pour les scrutins du 23 janvier 2011, de l'avis général, serait lié à l'engagement citoyen et au besoin de tourner la page de l'incertitude politique et de contribuer à la consolidation de la paix.

109. Certains électeurs ont mis du temps pour s'identifier sur les listes affichées. Les membres de la CEI présents sur les lieux ont aidé à cette orientation. Malgré cette situation, les électeurs ont gardé leur

calme jusqu'au moment de pouvoir voter. Dans un sursaut d'appui à la CEI, des volontaires ont également aidé des électeurs à mieux s'orienter pour exercer leur droit de vote.

110. Au terme des opérations de vote, le dépouillement a également démarré sur site et ce, devant les délégués des candidats/partis politiques qui étaient sur les lieux. Les observateurs tant nationaux qu'internationaux étaient également présents.

111. Les forces de sécurité (FACA, Police, Gendarmerie, Police Municipale) étaient aussi largement remarquées dans presque tous les centres de vote, comme patrouille fixe et/ou patrouille mobile ou rotative. Des observateurs nationaux (principalement des ONG) également étaient présents presque partout.

112. A certains endroits, il a été signalé le manque de certains matériels (bougies, procès verbaux, cachets dateurs etc.). La liste électorale, d'une manière générale, n'a pas été affichée. Mais cela n'a pas semblé nuire au déroulement général des opérations, avec des exceptions constatées dans certains arrondissements de Bangui et dans certaines préfectures. Les tableaux isorels fournis aux bureaux de vote aux fins d'affichage de la liste électorale et autres communications n'ont pas été remarqués dans presque la totalité des Bureaux de Vote et de Dépouillement.

### **Proclamation des résultats de l'élection présidentielle**

113. Le mardi 1<sup>er</sup> février 2011, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a procédé à la publication des résultats provisoires des scrutins présidentiels avec un taux de compilation de 72,67%. Ce taux selon les explications de la CEI n'inclut pas les procès verbaux litigieux qui ont été transmis à la Cour Constitutionnelle.

114. Il ressort de ces résultats provisoires que le taux de participation des électeurs aux scrutins du 23 janvier 2011 pour une population électorale de 1.825.735 est de 54.04%. Le nombre de votant est de 986.030. Les suffrages exprimés par candidat sont consignés dans le Tableau 4 :

<b>Tableau 4.</b> <b>Résultats Provisoires de l' Élection Présidentielle</b>				
<b>Nom et Prénom des Candidats</b>	<b>Parti Politique</b>	<b>Sigle</b>	<b>Voix</b>	<b>%</b>
François Bozizé	Convergence Nationale, "Kwa Na Kwa"	KNK	607,184	66.08
Demafoouth Jean-Jacques	Nouvelle Alliance pour le Progrès	NAP	24,980	2.72
Nakombo Émile Gros Raymond	Rassemblement Démocratique Centrafricain	RDC	42,591	4.64
Patassé Ange Félix	Indépendant	-	184,716	20.01
Ziguélé Martin	Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain	MLPC	59,370	6.46

115. Suivant les informations rendues publiques par la CEI, il est à noter que le taux de compilation est un paramètre différent du taux de traitement. En effet, au niveau du poste de dépouillement, les commissaires ont découvert beaucoup d'anomalies sur les PV. Les bureaux de vote et de dépouillement dont les PV comportaient des anomalies ont été classés "litigieux" et acheminés à la Cour Constitutionnelle lorsque la CEI n'arrivait pas à délibérer sur les anomalies.

116. Les anomalies constatées sont de plusieurs ordres à savoir :

- Procès verbaux sans résultats
- Feuilles de résultats sans Procès verbal
- Feuilles de résultats sans les noms des candidats
- Procès verbaux vierges sans aucun renseignement
- Procès verbaux sans renseignement sur la localisation des Bureaux de Vote
- Procès verbaux et feuilles de résultats voire même feuilles de pointage sans signatures des membres des bureaux de vote et des scrutateurs
- Noms des candidats mal renseignés sur les Procès Verbaux

- Procès verbaux et feuilles de résultats surchargés
- Feuilles de pointage non chiffrées
- Enveloppes sans aucunes mentions du destinataire
- Des Procès Verbaux avec des Bureaux de Vote sans codification

117. A ces anomalies, on peut ajouter également le nombre des BVD qui n'ont pas ouvert le 23 janvier 2011, pour des raisons diverses. Le Tableau 5 fait le décompte de ces cas. L'on a aussi remarqué que des commissaires coordonnateurs et/ou les Comités Locaux, de leur propre gré ont fusionné des BVD ce qui a induit des nombres élevés d'électeurs dans les BVD groupés.

Circonscription	Nombre de Bureaux de Vote Ouverts	Nombre total des Bureaux de Vote Prévus	Ecarts
Bangui - 5 <sup>ème</sup> Arrondissement	95	109	14
Bangui - 4 <sup>ème</sup> Arrondissement	73	78	5
Bangui - 7 <sup>ème</sup> Arrondissement	35	38	3
Bambari III (Orou Djafoun)	33	39	6
Bamingui (Ouadda)	11	14	3
Maroc (Rabat)	8	10	2
Birao II (Ouandja)	0 <sup>29</sup>	29	29

118. La publication des résultats provisoires au niveau présidentiel a été suivie de contestations des candidats qui ont d'une part exigé des explications de la part de la CEI et d'autre part suggéré une annulation des scrutins.<sup>30</sup>

### **Proclamation des résultats des élections législatives**

119. La proclamation des résultats législatifs a suivi la même démarche que ceux de la présidentielle. Le 5 février 2011, après avoir clôturé la compilation des PV non litigieux, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a procédé à la publication des résultats. Il ressort de cette publication que 35 sièges ont été pourvus sur les 105. Sur la base de cette publication, 70 sièges seront en compétition pour le second tour et les élections seront reprises dans les circonscriptions de BOGANDA et de BIRAO II sauf décision contraire de la Cour Constitutionnelle. On note l'élection de 5 femmes candidates dès le premier tour.

	Région	Circonscription	Candidats	Suppléante	Dénomination	Observations
1	Bangui	1 <sup>er</sup> arrondissement	LENGBE Christian	FLEMALE Helene	KNK	
2		2 <sup>e</sup> arrondissement	SONNY-COLE Théophile	KABERO Geneviève	Indépendant	
3		4 <sup>e</sup> arrondissement	BOZIZE François		KNK	
4		6 <sup>e</sup> arrondissement	ZINGAS Aurélien		Ind.(KNK)	Ministre
5	Ombella-Mpoko	Bimbo2	BOZIZE Monique		KNK	
6		Bimbo4	RECKOY-YANGHOT Alain		KNK	
7		Damara	TOUADERA Faustin		KNK	1 <sup>er</sup> Ministre
8		Bogangolo	BANGUET DOUNGOUPOU Francis		KNK	
9		Boali	BEA Bertin		Indépendant	
10	Mambere-Kadei	Berberati1	NDOUTINGAI Sylvain		KNK	Ministre
11		Berberati3	NALKE DOROGO André		Indépendant	Ministre
12		Carnot1	SAMBA BAFATORO Renée Madeleine		KNK	
13		Sosso-Nakombo	NAKOMBO-YANI Blaise		Indépendant	
14	Nana-Mambere	Bouar3	ALADJI ALIM Ibrahim		KNK	
15		Abba	ISSA Marc		KNK	

<sup>29</sup> Les bureaux de vote ont ouvert le lendemain du scrutin.

<sup>30</sup> Au demeurant, la Cour Constitutionnelle a interpellé la CEI le jeudi 10 février 2011 afin d'avoir suffisamment d'informations sur les différents cas de figure afin de prendre les dispositions qui s'imposent conformément aux lois en vigueur.

16		Bossangoa1	GBAFIO Anicet		KNK	
17		Bossangoa2	KELEFIO Joséphine		KNK	
18	Ouham	Bossangoa3	OUEFIO Jean-Roger		KNK	
19		Nana-Bakassa	NGAISSONA Patrice Edouard		KNK	
20		Markounda	EPAYE Béatrice		Indépendant	Ministre
21		Kabo	BOZIZE Jean-Francis		KNK	Ministre
22	Nana-Gribizi	Kaga-Bandoro2	ZAMA Sylvestre		KNK	
23		Mbres	FRANCK Pierre Marie		KNK	
24	Ouaka	Bambari2	GAOMBALET Celestin Leroy		KNK	Président de l'Assemblée nationale
25		Bakala	QUADONGO Jean		KNK	
26	Bamingui-Bangoran	Ndele	SANDJIMA Noel		KNK	
27		Bamingui	DALKIA Gilbert		KNK	
28	Vakaga	Ouadda-Djale	KOUDOUFARA Dieudonné		MLPC	
29	Basse-Kotto	Alindao2	BANDEKO Patrick		KNK	
30		Kembe	YAGO Ghyslain		KNK	
31		Mingala	NGBALINDA Gabriel		KNK	
32	Mbomou	Bangassou1	SINGHA-BENGBA Serge Aimé		Indépendant	
33		Gambo	BOZIZE Socrate		Ind. (KNK)	
34		Rafai	MOULIOM ROOSALEM Marlyne		KNK	
35	Haut-Mbomou	Bambouti	GBISSIDI-ANIOUE Jean-Bernard		KNK	

120. Comme annoncé, certains candidats malheureux au scrutin présidentiel comme aux législatives ont conformément aux dispositions du Code Électoral saisi la Cour constitutionnelle. Cette dernière dans ses délibérations a proclamé les résultats définitifs du scrutin présidentiel en déclarant le candidat François BOZIZE élu dès le 1<sup>er</sup> tour avec 64,37% des voix. Quant aux législatives, et sur base des recours, la Cour Constitutionnelle a invalidé 13 circonscriptions et confirmé les résultats pour 23 sièges. Il est à noter également que la Cour constitutionnelle a fait injonction à la CEI de procéder au traitement des résultats de Boganda et la CEI s'est exécutée dès transmission des PV des résultats par la Cour Constitutionnelle.

### Difficultés et Solutions

121. Les difficultés rencontrées dans la préparation du scrutin se situent au niveau de l'acquisition du matériel sensible et du déploiement du matériel électoral.

122. La gestion de l'acquisition du matériel sensible a été rendue difficile d'une part par les délais beaucoup plus long mis par les acteurs dans la validation des logos des partis politiques et subséquemment des maquettes des bulletins de vote pour les législatives et la présidentielle et d'autre part, par les intempéries qui ont frappé au cours des dernières semaines de décembre 2010 l'Europe où était domiciliée l'entreprise retenue pour l'impression des bulletins de vote, feuilles de pointage et procès verbaux. De plus, la gestion de l'acquisition du matériel sensible a été aussi gênée par la saison des fêtes et les fortes intempéries climatiques pendant lesquels nombre de firmes réduisent leur période de production. Tel a été le cas pour l'acquisition des enveloppes.

123. En réponse, le PNUD a du rapidement annuler la commande de bulletins passée auprès d'une entreprise basée en Europe et attribuer le marché au deuxième moins disant lui-même basé au Moyen-Orient. De même, la commande d'enveloppes a du être également annulée car la firme retenue ne pouvait pas trouver les tailles et quantités requises pendant la saison des fêtes. Ces enveloppes ont été directement acquises par le PACE au Cameroun, à temps pour le déploiement en région et selon le délai légal.

124. Le retard du déploiement du matériel lourd dans certaines communes est du au fait que les présidents des comités locaux n'avaient pas aménagé l'espace de réception du matériel. Pourtant, le président de la sous-commission matériel et logistique avait assuré que chaque comité local a été averti de la date du déploiement. Une deuxième difficulté est due au fait que les FACA n'ont pu déployer 11 camions au lieu des 18 qui étaient nécessaires, augmentant donc le nombre de rotations pour le déploiement du matériel;

125. La troisième difficulté a été la réduction significative du soutien logistique de la part de la MICOPAX durant cette phase de déploiement. En effet, cette dernière n'a pas pu assurer la prise en charge de 11

itinéraires, qui donc ont du être pris en charge par les FACA avec une prolongation de la durée initialement prévue. Il est à noter toutefois que l'assistance de la MICOPAX a été très utile pour procéder à la codification des urnes particulièrement celles du Togo afin de les comptabiliser et de les distinguer par zone de déploiement.

126. Le 31 décembre 2010, le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation publiait le Décret concernant le nombre de bureaux de vote pour les élections du 23 janvier 2011. Étant donné que le groupe mixte s'était basé sur un nombre provisoire de BVD pour effectuer le déploiement du matériel lourd, des ajustements ont du être apportés -après la publication du Ddécret- sur les quantités de matériels sensible à déployer.
127. La difficulté majeure de ce déploiement a été le manque de compréhension des responsables de la CEI sur le terrain sur la distribution et l'utilisation du matériel sensible. Cette situation a engendré de nombreuses réclamations pour du matériel supplémentaire, alors que le matériel a été envoyé au complet. Afin de soutenir les BVD sur Bangui et alentours, le groupe mixte a décidé de mettre sur pied une équipe de piquet le samedi 22 janvier et le dimanche 23 janvier 2011 pour répondre à d'éventuels besoins en matériels supplémentaires.

<b>Récapitulatif des Annexes</b>
----------------------------------

Annexe 12 – Relevé des équipements et matériels acquis pour le premier tour
---

## **Quatrième Partie :**

### **Appui aux Institutions Nationales Impliquées dans le Processus Électoral**

#### **Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation**

128. Le 13 janvier 2011, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation demandait un appui logistique pour permettre à son équipe de suivi d'organiser son archivage des plis et de saisir les données des élections qui étaient acheminés vers le Ministère. La requête qui a été honorée par le PNUD portait sur la mise à disposition de deux ordinateurs avec imprimante et des fournitures de bureau pour un montant total de 5,779.44 USD..

#### **Forces de Défense et de Sécurité centrafricaines**

129. Suite à la mise en place de la CEI en octobre 2009, et à la sortie de la crise institutionnelle traversée par la CEI au début de l'année 2010, un premier Décret Présidentiel (N° 10.041) du 25 février 2010 fixait la date du premier tour des élections pour le 25 avril 2010. C'est dans ce contexte complexe que la coprésidence du Comité de Pilotage du Fonds de Consolidation de la Paix approuvait le 21 avril 2010 un projet d'un montant de 1, 500,000 \$US en appui au processus électoral. Il est à noter qu'à la demande expresse de la Configuration pour la Centrafrique de la Commission de Consolidation de la Paix à New York, ce projet devait se concentrer principalement sur l'appui aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour la sécurisation du processus électoral. Ce projet devait également être mis en œuvre avec l'appui de la MICOPAX/FOMAC.

130. Le 27 avril 2010, le PNUD recevait des autorités nationales l'expression des besoins financiers pour la sécurisation du processus électoral sous forme d'un tableau générique comportant six rubriques générales pour un montant total de 1,328,523,000 FCFA équivalent à 2,662,370 USD<sup>31</sup>.

131. Compte tenu du report des élections, le PNUD en avril 2010, suggérait à la CEI d'organiser une première réunion de coordination avec les FACA et la MICOPAX/FOMAC afin d'initier la préparation d'un plan opérationnel de sécurisation du processus électoral. Cette initiative devait se concrétiser en juin 2010 par la préparation d'un plan opérationnel - jamais officialisé - qui identifiait la contribution de la MICOPAX/FOMAC à la logistique, au transport et à la sécurisation du processus électoral pour une contrevaletur de 1, 228,901 USD.

132. Suite à plusieurs développements internes à la MICOPAX/FOMAC, un **Protocole d'Accord Technique Sur l'Appui Au Processus Électoral en République Centrafricaine** devait être signé le 3 janvier 2011 par le Secrétariat Général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Gouvernement de la République Centrafricaine, la Commission Électorale Indépendante de la République centrafricaine et la Délégation de l'Union Européenne en République centrafricaine, à titre d'observateur. Cet accord précisait, dans son article 2, l'appui de la CEEAC au processus électoral en trois types d'activité:

- Observation de la préparation notamment de l'établissement du fichier électoral et du déroulement du scrutin dans le but de contribuer à la caution internationale du processus électoral;
- Appui opérationnel aux forces de défense et de sécurité centrafricaines pour la sécurisation du scrutin et de la sécurité publique;
- Appui logistique à la CEI pour le transport du matériel électoral et des commissaires électoraux ».

133. L'article 4 du Protocole d'Accord définissant le dispositif à déployer pour l'exécution de ses engagements, précisait que « la CEEAC déploiera une mission internationale d'observation électorale et

<sup>31</sup> Au taux officiel des Nations Unies de janvier 2011 de 1 \$US = 499 FCFA

assurera le renforcement des capacités militaires, de police/gendarmerie et de logistique de la MICOPAX 1 dans son dispositif actuel. Les capacités additionnelles seront mises en place à Bangui à partir du 31 décembre 2010 jusqu'à un mois après la publication des résultats définitifs ».

134. Le Lundi 11 janvier 2011, une réunion de travail se tenait au BINUCA avec la MICOPAX/FOMAC et la PNUD dont l'objectif était de clarifier au Jour J – 12 (i) la contribution de la MICOPAX/FOMAC au déploiement du matériel sensible sur le terrain; et (ii) l'état d'avancement du plan de sécurisation du processus électoral. Au cours de cette réunion les représentants de la MICOPAX/FOMAC devaient confirmer ne plus pouvoir convoier le matériel électoral lourd ou sensible, étant à la limite en mesure d'escorter le déploiement de ce matériel sur le terrain. D'autre part, en l'absence de matériel roulant et de carburant, la MICOPAX/FOMAC n'était pas en mesure pour le moment d'apporter un appui aux Forces de Défense et de Sécurité Nationales pour la sécurisation du processus électoral. La MICOPAX/FOMAX devait en effet confirmer n'avoir aucune confirmation à date du déploiement effectif à Bangui du matériel, équipement et ressources humaines additionnelles prévues dans l'accord en appui au processus électoral. Sur cette base, il devenait évident que les Nations Unies ne devraient compter que sur ce qui était actuellement disponible dans le pays pour terminer le déploiement du matériel lourd et sensible et pour pouvoir appuyer la sécurisation du processus électoral qui serait entièrement assuré par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) nationales.
135. Le Mardi 12 janvier 2011, le PNUD rencontrait les autorités en charge des FDS. Suite à cette réunion le PNUD recevait le Samedi 15 janvier 2011 une copie du plan opérationnel de sécurisation du processus électoral et des besoins financiers sous-tendant sa mise en œuvre. Ce document intitulé « *Concept d'opérations relatif à la sécurisation des élections générales en République Centrafricaine* » expose le contexte, les menaces, les missions, les options d'interventions, les rôles et responsabilités, les soutiens logistiques et les coûts d'opération. Le plan subdivise les opérations en trois phases, les deux premières phases correspondant respectivement au premier et au second tour des élections, et, la troisième phase correspondant en fait à l'investiture. Le budget total des trois phases de sécurisation, s'élève à 728, 690,000 FCFA équivalent à 1, 460,301 USD.
136. Le PNUD à la réception du plan de sécurisation le samedi 15 janvier 2011 libellait pour le compte du Trésor Public un chèque de 329, 172,500 FCFA équivalent à 659,664 USD financé sur le budget du Fonds de Consolidation de la Paix pour appuyer les FDS dans les opérations de sécurisation du premier tour.
137. L'analyse des risques qui a précédé l'approbation des fonds portait sur trois aspects principaux :
- Risques pour le processus électoral : l'absence d'appui de la MICOPAX/FOMAX confirmée par les plus hautes instances de cette organisation à Bangui créait une nouvelle situation qui au Jour J – 8 du premier tour – et compte tenu de la situation sécuritaire dans certaines régions du pays-constituait un risque sérieux pour la tenue paisible des élections. D'autre part, il restait très peu de temps afin de garantir le déploiement des mesures préventives pour assurer un environnement sécurisé sur l'ensemble du territoire qui exigeait la mobilisation de toutes les FDS (FACA, Gendarmerie nationale, Police nationale, Eaux et Forêts, Douanes et Police Municipale), et des moyens techniques minimum dans des conditions physiques et logistiques extrêmement difficiles.
  - Risques pour la Communauté Internationale : Alors que le financement du Fonds de Consolidation de la Paix était disponible depuis avril 2011, la communauté internationale ne pouvait pas ne pas faire le nécessaire et à temps pour appuyer les FDS dans leur tâche préventive afin d'assurer un environnement paisible et sécurisé pour les élections.
  - Risques financier et budgétaire : le budget total demandé par les autorités en janvier 2011 représente 55 % du budget total qui avait été demandé en avril 2010. Ce budget représente également 76 % du budget consacré à la sécurisation des élections de 2005 qui s'élevait à 963, 298,437 FCFA (équivalent à 1, 930,458 USD). D'autre part, le PNUD ne s'est pas engagé sur la totalité du budget mais uniquement sur le montant nécessaire pour le premier tour qui représente 45 % du budget total sollicité en janvier 2011. Le budget du 2<sup>ème</sup> tour sera négocié après la tenue du premier tour et en fonction des résultats. Enfin, le budget sollicité pour l'investiture (158, 501,000 FCFA) ne sera pas considéré par le PNUD et ce, après consultation avec les partenaires techniques et financiers, cette dernière phase relevant plutôt du budget de l'État.

Enfin, les besoins financiers pour assurer l'appui à la sécurisation du premier et du deuxième tour qui s'élèvent à 570, 189,000 FCA (équivalent à 1, 142,663 USD) pouvaient être couverts dans les limites du budget attribué par le Fonds de Consolidation de la Paix, moyennant si nécessaire un réajustement entre composantes budgétaires.

138. De l'avis général, les FDS centrafricaines ont accompli un très bon travail. Elles ont fait preuve d'un engagement total et de toute la flexibilité nécessaire dans des conditions logistiques très difficiles pour assurer, quasi seules, le déploiement du matériel électoral lourd et sensible dans toutes les sous-préfectures du pays. D'autre part, tous les observateurs ont pu noter le jour du scrutin, le déploiement des FDS sur l'ensemble du territoire de manière discrète mais néanmoins effective et efficace. Aucun incident sécuritaire significatif n'a été noté avant, pendant et après le jour du scrutin. Tous les observateurs nationaux et internationaux ont relevé le calme dans lequel le scrutin s'est déroulé sur l'ensemble du territoire, et le civisme remarquable de la population centrafricaine.
139. Il convient également de noter que les FACA ont accompagné les missions de la CEI sur le terrain pour le recensement et les opérations électorales du premier tour, qui ont été financées par le « Basket Fund » en raison de l'absence de budget de fonctionnement de la CEI.

## **Cinquième Partie :**

### **Leçons apprises du scrutin du 23 janvier 2011**

140. Les préparatifs et l'organisation du premier tour ont constitué un défi majeur. Il ressort cependant des rapports des différentes missions d'observation qu'en dépit des contraintes politiques, institutionnelles, organisationnelles, logistiques et sécuritaires, les scrutins ont été jugés acceptables. Les forces politiques du pays ont été largement représentées aux élections, avec 5 candidats à la présidence et 889 candidats pour les 105 sièges de l'Assemblée Nationale (plus de 8 candidats pour 1 siège en moyenne). La population aussi s'est largement impliquée, avec un taux de participation de 54.04%. Aucun incident sécuritaire majeur n'a été rapporté dans le pays, et les élections ont pu se tenir dans le nord et le sud est du pays en dépit des contraintes logistiques et sécuritaires.

141. Cependant des dysfonctionnements techniques et matériels ont été notés dans la conduite des opérations électorales qui nécessitaient des mesures correctives pour le second tour. La CEI appuyée par le PACE a procédé à l'évaluation des opérations en prenant en compte toutes les faiblesses constatées. Les principales mesures correctives ont porté sur :

- la localisation physique des BVD et le blocage de la liste de ses membres ;
- l'affichage de la liste électorale pour une durée d'au moins cinq (05) jours ;
- le changement de couleur et de filigrane des bulletins de vote ;
- la mise en place du centre d'écoute et d'orientation des opérations ;
- l'usage d'enveloppe inviolable pour constituer les kits des BVD ;
- l'établissement des PV et imprimés électoraux par circonscription ;
- le colissage du matériel électoral par BVD depuis Bangui ;
- le recrutement d'experts nationaux et leur déploiement après formation par Comité local et d'arrondissement ;
- l'utilisation de deux lampes à pile par BVD pour l'éclairage ;
- l'introduction des directives plus contraignantes pour le vote par dérogation ;
- l'octroi aux membres des BVD de 1500FCFA pour la collation de la journée ;
- le paiement des membres des BVD après contrôle du travail bien fait ; et,
- une meilleure communication des détails des résultats électoraux.

142. Ces mesures correctives ont été validées par le Comité de Pilotage, et se trouvent au complet dans l'Annexe 13. Le PNUD devait par la suite signer une Lettre d'Accord avec la CEI pour la mise en œuvre de ces mesures correctives qui se trouve en Annexe 14 du rapport.

<b>Récapitulatif des Annexes</b>
Annexe 13 – Mesures Correctives pour le 2 <sup>ème</sup> tour des élections législatives
Annexe 14 – Lettre d'Accord pour le 2 <sup>ème</sup> tour des élections législatives

## Sixième Partie :

### Appui à la CEI pour l'organisation et la tenue du scrutin du 27 mars 2011

#### *Préparation du scrutin du 27 mars 2011*

143. Au lendemain des évaluations du premier tour et particulièrement après la publication des résultats donnant le candidat François BOZIZE élu dès le 1<sup>er</sup> tour et confirmé par la Cour Constitutionnelle, la CEI a eu des séances de travail avec le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. L'objet de ces différentes séances a porté sur la convocation du corps électoral pour le deuxième tour en tenant compte des exigences du Code Electoral et des réalités et contraintes opérationnelles. Le contexte de la date du 15 mars 2011 retenue pour l'investiture du président élu, a été également un paramètre dans le choix. Plusieurs dates avaient été agitées pour le deuxième tour des législatives à savoir le 06, le 13 et ou le 20 mars 2011. Après ces atermoiements et à la suite de discussions avec le MATD, la date du 27 mars 2011 a été finalement retenue et confirmée par le Décret N° 11.006 portant convocation du corps électoral au dimanche 27 mars 2011, signé par le Chef de l'Etat, le 30 juillet 2010.
144. Une lettre circulaire adressée à tous les préfets et sous-préfets par le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation le 17 mars 2011, en Annexe 15 du rapport, leur rappelait le devoir de réserve et de neutralité politique des autorités administratives lors des élections
145. Le PACE ayant participé aux rencontres ci-dessus mentionnées, a fait avec la CEI, le point des acquisitions nécessaires pour la tenue du deuxième tour des scrutins. Sur demande de la CEI et après information du Comité de Pilotage, le projet a procédé au processus de commande et d'achats. Il est à noter que les nouvelles acquisitions font partie intégrante des mesures correctives, le délai de réalisation du 2<sup>ème</sup> tour étant une contrainte importante.

#### *Acquisition du matériel électoral du 2<sup>ème</sup> tour*

146. En effet, c'est le 06 février 2011 que la CEI a publié les résultats provisoires des scrutins législatifs et en tenant compte du temps de disponibilité du matériel électoral avec les mesures de colisage par BVD pour leur acheminement à temps dans les circonscriptions restantes, le projet s'est vu dans l'obligation d'anticiper sur ces opérations particulièrement la réalisation des bulletins de vote, l'achat de lampes à piles et de l'encre indélébile.
147. L'attribution du marché pour l'acquisition des bulletins de vote du 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives a été faite à partir d'une consultation restreinte entre les trois soumissionnaires dont les offres sont parvenues à la dernière étape du processus d'évaluation pour les bulletins du premier tour<sup>32</sup>. L'option prise par le PACE a permis d'économiser \$108,969 car l'imprimeur finalement sélectionné était moins disant que l'imprimeur sélectionné pour le 1<sup>er</sup> tour.
148. Comme pour le premier tour, la photocopie des registres d'émargement a été recommandée par le Comité de Pilotage pour faciliter le vote des électeurs. Un processus compétitif ouvert entre les entreprises centrafricaines a permis d'attribuer 3 marchés pour la fourniture de papier A3<sup>33</sup> et la location des photocopieuses<sup>34</sup>.

<sup>32</sup> AERO-VOTE (UK), AL GHURAIR (Dubai) et REFORM (RSA)

<sup>33</sup> Société NEW TECH ;

<sup>34</sup> Sociétés EXPRESS MEDIA et DIVERSITE SERVICE

149. Dans le cadre des mesures correctives introduites par le PACE pour remédier aux insuffisances de l'organisation du scrutin du premier tour, et afin d'assurer la sécurité des documents électoraux, 7300 (sept mille trois cents) enveloppes inviolables pour la transmission des documents des bureaux de vote à la CEI et à la Cour Constitutionnelle, ont été commandées<sup>35</sup> après une consultation restreinte entre les deux finalistes de l'appel d'offres du 1er tour<sup>36</sup>.

150. Dans ce même contexte, il a été décidé le 1er Mars 2011 d'utiliser des cartons durs pour acheminer les kits jusqu'au niveau des bureaux de vote. La mise à disposition de ces cartons dont l'utilité a été appréciée de tous les acteurs, n'a été possible que grâce à une consultation restreinte entre les six fournisseurs dont trois de droit centrafricain car, il fallait rendre disponibles les cartons au plus tard le 8 Mars 2011 à Bangui afin de respecter le plan de déploiement logistique.

151. Sur la base du plan d'achat du PACE et dans cette situation de contingence, la plupart des achats effectués sont arrivés à Bangui le 06 mars 2011, ce qui a facilité les opérations logistiques de déploiement et de formation. Le relevé des équipements et matériels acquis pour le second tour des élections législatives se trouve en Annexe 16 du rapport.

#### *Déploiement du matériel lourd et sensible*

152. Dès l'arrivée du matériel électoral à Bangui, le PACE a appuyé la CEI pour le colisage des kits électoraux par BVD. Un plan de déploiement utilisant les canaux terrestre-aérien-fluvial validé conjointement par la CEI/le PNUD/les FACA/la MICOPAX a été mis en exécution. Ce plan a reposé presque totalement sur les FACA en raison des moyens d'engagement très limité de la MICOPAX. Cette situation a obligé le PACE à mettre à disposition de nouvelles ressources financières pour la réparation et la maintenance des véhicules des FACA mais aussi pour la location de nouveaux camions, le paiement des PGA aux militaires afin de réussir le déploiement dans les délais. La MICOPAX a cependant apporté son appui dans le déploiement du matériel à Bangui.

#### **Tenue du scrutin**

##### *Liste électorale/émargement*

153. Les listes électorales/émargements des 69 circonscriptions restantes ont été inventoriées, photocopiées et déployées sur le terrain afin d'être affichées au plus tard le 22 mars 2011. Les 69 circonscriptions en compétition correspondent à 3,148 bureaux de vote et de dépouillement pour 1, 234,166 électeurs.

154. La CEI, comme le MATD, a instruit les comités locaux et les autorités locales de l'arrivée des commissaires coordonnateurs pour l'affichage des listes électorales et surtout la nécessité de sécuriser lesdites listes. Une cellule d'écoute et d'orientation a été mise en place pour le suivi et le point quotidien sur la situation d'affichage des listes. Des différents rapports, il ressort que les listes ont bien été affichées dans les centres de vote.

##### *Formation électorale*

155. Les anomalies constatées sur les PV et feuilles de résultats du 1<sup>er</sup> tour ont montré la nécessité du renforcement de la stratégie de formation en cascade. Conformément à la Lettre d'Accord sur les mesures correctives, les experts recrutés pour les 56 sous-préfectures et arrondissements en compétition ont bénéficié avec les commissaires-coordonnateurs d'une session de formation les 13 et 14 mars 2011 à Bangui. L'accent a été mis sur les anomalies constatées, le remplissage des PV et feuilles de résultats. Des exercices de simulation sur les opérations de vote ont été faits.

---

<sup>35</sup> Société UNIPRINT

<sup>36</sup> Sociétés SMITH OUZMAN UNIPRINT

156. Les guides des membres des bureaux de vote et de dépouillement, les supports des étapes de vote, des plaquettes synthèses sur « **comprendre les opérations de vote** » ont été le matériel didactique ayant soutenu cette formation.
157. Une session d'information des autorités sous-préfectorales a été faite au niveau du MATD en appui à la lettre circulaire et le message porté pour instruire les préfets, les sous-préfets et les chefs de PCA sur la « **Réserve et neutralité politique des autorités administratives lors des élections** » en Annexe 16 du rapport. C'était l'occasion pour le Ministre de rappeler à ces autorités locales le respect des lignes budgétaires des fonds mis à leur disposition par le PACE ainsi que l'acheminement diligent des pièces justificatives desdits fonds en Annexe 17 du rapport.
158. Les experts nationaux déployés dans les sous-préfectures/arrondissements pour appuyer la formation des membres des comités locaux et celle des membres des bureaux de vote et de dépouillement avaient également pour mission la formation des autorités locales sur leurs rôles et responsabilités en période électorale ainsi que l'organisation des formations au profit des délégués des candidats et partis politiques dans les BVD.
159. Des supports de formation notamment les guides des témoins/délégués des candidats ont été produits ainsi que les grandes affiches sur les étapes du vote qui ont été déployées dans toutes les circonscriptions électorales en compétition.

#### *Campagne électorale*

160. Conformément au chronogramme électoral du 2<sup>ème</sup> tour en Annexe 17 du rapport, la campagne électorale prévue du 14 au 25 mars 2011, a été officiellement lancée par le Président de la Commission Electorale Indépendante. De façon générale, elle s'est déroulée sans incidents. Certaines formations politiques de l'opposition auraient écrit à la CEI pour demander le retrait de leurs candidats, alors que d'autres formations politiques confirmaient leur participation au 2<sup>ème</sup> tour.
161. Peu d'affiches de campagne ont été constatées dans les grandes agglomérations selon les rapports qui ont été faits à la CEI par les experts nationaux déployés sur le terrain. Les activités de sensibilisation menées par les ONG en contrat avec le PNUD ont donné l'occasion aux populations d'avoir plus d'informations sur l'intérêt du deuxième tour et la nécessité d'aller voter. Selon les animateurs des ONG, après que le Président de la République ait été élu les populations n'étaient pas sensibles à l'importance de ce 2<sup>ème</sup> scrutin.

#### *Education civique et sensibilisation des électeurs*

162. Pour ces élections législatives, l'éducation civique et la sensibilisation des électeurs ont été uniquement l'œuvre des cinq (05) ONG à savoir ONE, AFJC, OCDH, MUA et CEJP ainsi que du National Democratic Institute (NDI). Cette dernière, grâce au financement de l'USAID, a poursuivi ses activités de soutien aux opérations électorales. Le PACE a organisé l'insertion de messages et de spots de sensibilisation sur les élections avec les organes et groupe de presse écrite et audio-visuelle. Les groupes socioculturels comme les Scouts et la compagnie de Théâtre LINGA ont bénéficié de sessions de formation sur les enjeux des élections du 2<sup>ème</sup> tour, les étapes du vote et les contraintes et exigences liées au vote par dérogation.
163. Les supports de sensibilisation, banderoles, teeshirts, grandes affiches sur les étapes du vote, les affiches de sensibilisation des femmes, des guides de citoyen ont été réalisés et distribués en quantité suffisante. Le PACE a soutenu et participé à certaines animations sur le processus électoral dans les centres religieux.

#### *Journée du scrutin*

164. La Commission Electorale Indépendante a publié des directives qui ont été distribuées dans tous les bureaux de vote en Annexe 18 du rapport. Les commissaires comme les membres des BVD ont

bénéficié des explications sur la mise en œuvre de ces directives lors des sessions de formation sur les opérations de vote.

165. La plupart des BVD ont été ouverts aux heures prévues à savoir 06h00, selon les rapports des commissaires et des informations recueillies auprès du Centre d'écoute et d'orientation, le matériel électoral était en place dans les BVD. Avec les listes affichées, les électeurs n'ont pas eu trop de mal à identifier les BVD. Cependant une faible affluence a été constatée presque partout par rapport au 1<sup>er</sup> tour des scrutins du 23 janvier 2011.

166. Les opérations de dépouillement ont démarré dans l'ensemble vers 17h00 (après la clôture des opérations de vote et la signature des PV) devant les témoins des partis politiques/candidats avec le décompte des voix obtenues par candidat. Selon les directives de la CEI, tous les représentants de candidats en place doivent recevoir les PV de résultats et les membres des BVD ont reçu instructions de les remettre sur le champ. Les observateurs nationaux et internationaux ont fait part de leur satisfaction à ce niveau.

#### *Païement des agents électoraux*

167. Le paiement des agents électoraux a suivi la même procédure qu'au 1<sup>er</sup> tour du 23 janvier 2011. Les kits de gestion ont été réalisés par sous-préfecture/arrondissement, les Présidents et trésoriers des Comités de Gestion ont été invités à Bangui pour décharger les fonds de leur circonscription administrative. Ils ont au préalable justifié les fonds du 1<sup>er</sup> tour avant de décharger ceux du 2<sup>ème</sup> tour. Le message radio N° 013 du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation daté du 9 mars 2011, en Annexe 19 du rapport, devait rappeler aux autorités sur le terrain la nécessité de respecter les lignes budgétaires pour cette opération.

#### *Ramassage des plis/résultats*

168. Il s'est fait suivant le plan établi conjointement par le groupe mixte CEI/PNUD/FACA/MICOPAX. Au soir du scrutin, les résultats sont mis dans les enveloppes suivant les destinataires. Les résultats à destination des 3 principaux récipiendaires - la Cour Constitutionnelle, la CEI et le MATD- ont été transportés avec les listes d'émargement dans des enveloppes inviolables et transmis aux Comités Locaux pour être acheminés directement sur Bangui. Suivant les cas, ce sont les commissaires coordonnateurs assistés par les experts nationaux déployés qui se sont assurés de cette tâche. Dans d'autres cas, les points de regroupement ont été notifiés et les missions accompagnées par les FACA ont ramené les plis.

169. Suivant le plan établi dans le chronogramme, le délai de ramassage a été respecté et la plupart des résultats sont arrivés à temps au Centre de Traitement des Résultats.

#### *Traitement des résultats*

170. En prévision des opérations de traitement des résultats, le PNUD a fait revenir l'expert en traitement des résultats électoraux qui a réactivé le CTR. Ce dernier a procédé avec la CEI au recrutement des agents de traitement, qui dans leur grande majorité étaient ceux du 1<sup>er</sup> tour. Ils ont bénéficié d'une formation de mise à niveau. Le PACE a également affecté des Volontaires des Nations Unies au CTR afin de suivre les travaux avec les agents de traitement.

171. Plus d'une centaine d'agents de traitement (105) ont été mobilisés comme pour le 1<sup>er</sup> tour avec une méthodologie de travail en chaîne. Des dispositions avaient été prises pour la restauration sur place du personnel afin d'éviter la mobilité des agents qui pouvait engendrer des difficultés voire des soustractions d'informations. Au regard des dysfonctionnements constatés lors du précédent traitement, les commissaires comme les experts ont assisté aux travaux de traitement des résultats. Selon la CEI, la plupart des 3,148 BVD ont transmis les résultats au CTR.

## **Proclamation des résultats**

172. Au terme des processus de traitement, la CEI a procédé à la publication des résultats. Bien que les dispositions idoines ont été prises afin d'avoir tous les plis des BVD, lors du traitement et de la compilation des résultats, la CEI a constaté des déperditions de BVD. Le taux de compilation bien qu'au dessus de 90% dénote certes de la nécessité pour les autorités nationales de mettre en place une structure professionnelle et pérenne de gestion des opérations électorales.
173. Les résultats proclamés par la CEI ont permis de pourvoir aux 67 sièges restants à l'Assemblée Nationale. Le tableau 7 ci-dessous résume la répartition des sièges.

Tableau 7 : Répartition des sièges suite au second tour des législatives

N°	Entités politiques	Nombre de siège
1	KNK	37
2	Indépendants	18
3	PAD	03
4	MDD	02
5	RDC	01
6	PSD	01
7	UNADER	01
8	MDI-PS	01
9	PNCN	01
10	MESSAN-BOGANDA	01
11	PDCA	01

174. La Cour Constitutionnelle à la suite des recours introduits par certains candidats, a proclamé le mardi 17 mai 2011, les résultats définitifs des scrutins du 27 mars 2011. Juge Electorale, elle a procédé à des rectifications qui ont permis à 09 députés précédemment déclarés perdants par la CEI de retrouver leurs sièges au parlement. En somme, au terme des différentes délibérations de la Cour Constitutionnelle, treize (13) circonscriptions électorales connaîtront une reprise des scrutins législatifs en vertu des dispositions de l'article 210 du Code Electoral.
175. Conformément à l'article 22 du Code Electoral qui stipule que : « **le mandat de la CEI prend fin de plein droit, quarante cinq (45) jours après la proclamation officielle des résultats des scrutins** » le Décret N° 11.077 Rapportant les dispositions des Décrets N° 09.323 du 9 octobre 2009 et N° 10.040 du 24 février 2010 signés par le Chef de l'Etat le 23 mai 2011, mettait fin au mandat de la CEI.
176. La CEI a remis officiellement au Chef de l'Etat, le vendredi 27 mai 2011, son « Rapport Général sur les élections 2010-2011 » au cours d'une cérémonie solennelle en présence des membres du Gouvernement, du Corps Diplomatique accrédité en RCA et de tous les partenaires techniques et financiers du processus électoral.

## **Appui aux Institutions Nationales impliquées dans le processus électoral**

### *La Cour Constitutionnelle*

177. La Cour Constitutionnelle chargée de connaître les contentieux liés aux élections a introduit une requête auprès du PNUD pour l'assister dans les missions d'investigation et de recherche sur le terrain. Quatre-vingt huit (88) recours en contestation ont été introduits auprès de la Cour Constitutionnelle à

la suite de la publication des résultats provisoires des scrutins législatifs par la CEI. Après concertation avec les partenaires et avec l'avis favorable du Comité de Pilotage, le PNUD a mis à la disposition de la Cour Constitutionnelle les fonds nécessaires à la conduite de ces investigations.

#### *Le Haut Conseil de la Communication (HCC)*

178. Le HCC a bénéficié de l'appui du PACE lui permettant d'assurer le monitoring de la communication électorale, et l'appui aux campagnes de sensibilisation des médias et des acteurs politiques, de même que pour l'élaboration d'un recueil des actes de l'institution pour le processus électoral.

#### *Les Forces de Défense et de Sécurité*

179. Comme pour le premier tour, et conformément au plan opérationnel de sécurisation, le PNUD a libéré au Trésor public pour le compte du Ministère délégué chargé de la Défense et de la Sécurité, les fonds nécessaires pour la sécurisation du 2<sup>ème</sup> tour des législatives financés par le PBF.

#### **Difficultés rencontrées et solutions apportées**

180. Des hésitations ont été notées pour le choix de la date du 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives. Conformément au chronogramme initial du 2<sup>ème</sup> tour, celui-ci était prévu pour le 20 mars, ce qui donnait moins de 40 jours de préparatifs pour la mise en œuvre des mesures correctives. Au cours d'une rencontre au niveau du MATD, la date du 06 mars 2011 aurait été envisagée. Or même si les candidats du 2<sup>ème</sup> tour étaient connus, il restait un processus compétitif à conduire pour identifier l'imprimerie pour la production et la livraison des bulletins de vote et la société qui fournirait les lampes à piles. Le PNUD s'est vu dans l'obligation d'utiliser la procédure fast-track autorisée par le siège à New York, ce qui lui a permis de recevoir le 6 mars 2011 à Bangui tous les matériels du 2<sup>ème</sup> tour. En fin de compte le Décret N° 11.006 Portant Convocation du Corps Electoral fixait la date du 2<sup>ème</sup> tour au dimanche 27 mars 2011.

181. Ces hésitations ont mis à rude épreuve le délai de lancement des appels d'offres pour les acquisitions du 2<sup>ème</sup> tour. En effet, avant tout achat, le PNUD après avoir reçu les requêtes de la partie nationale, les soumet dans la grande majorité des cas au Comité de Pilotage. Il est également à noter que le PACE avait recommandé à la CEI ainsi qu'au MATD de se rapprocher de la Cour Constitutionnelle pour apprécier l'organisation du 2ème tour, étant entendu que les recours du 1<sup>er</sup> tour n'étaient pas tous traités, et qu'aucune disposition du Code Electoral ne règlemente cette situation.

182. Les difficultés rencontrées pour l'organisation de ce deuxième tour ont été moindre. Le système de suivi et d'orientation mis en place a permis à la CEI et au PACE de suivre au quotidien l'état d'avancement des opérations électorales.

183. La faiblesse de l'engagement de moyens logistiques de la MICOPAX a amené le PACE à apporter les appuis nécessaires pour la maintenance des camions des FACA, la location de camions supplémentaires, ainsi que le paiement de PGA aux escortes. Si la MICOPAX s'était acquittée de ses engagements, ces dépenses n'auraient pas été nécessaires.

<b>Récapitulatif des Annexes</b>
Annexe 15 – Lettre circulaire du MATD du 17 mars 2011 relative au devoir de réserve et de neutralité des autorités administratives lors des élections.
Annexe 16 – Relevé des équipements et matériels acquis pour le 2 <sup>ème</sup> tour des élections législatives
Annexe 17 - Chronogramme du 2 <sup>ème</sup> tour des élections législatives
Annexe 18 – Directive de la CEI du 21 mars 2011
Annexe 19 – Message radio N° 013 daté du 19 mars 2011 du MATD

**Septième Partie :**  
**Activités postélectorales**

**Assistance conseil pour la préparation des élections partielles du 4 septembre 2011 dans 14 circonscriptions**

184. A la suite de la proclamation des résultats du deuxième tour des législatives du 27 mars 2012, la Cour Constitutionnelle a ordonné la reprise des élections dans 14 circonscriptions. Avec la dissolution de la CEI par Décret Présidentiel du 23 mai 2011, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) se saisissant des articles 21,105 et 109 du Code Electoral a pris un Arrêté pour la mise en place d'un Comité Transitoire des Elections (CTE), chargé de l'organisation des élections partielles.
185. A la faveur du Décret N° 11.173 du 09 août 2011 portant convocation du corps électoral des élections partielles pour le dimanche 4 septembre 2011, le MATD sollicitait l'appui du PNUD pour l'organisation du scrutin. Le document de projet signé par le Gouvernement de la République centrafricaine et les Nations Unies le 16 janvier 2010, ne prévoyait aucune assistance de la communauté internationale aux élections partielles. Toutefois, suite à des séances de travail entre le PNUD et le MATD élargies au principal partenaire technique et financier du processus électoral, l'Union Européenne, le PNUD a été autorisé à fournir un appui conseil portant sur la planification budgétaire et organisationnelle de ce scrutin et, à mettre à disposition du MATD les matériels électoraux et informatiques uniquement nécessaires pour les élections partielles dans ces 14 circonscriptions.
186. Ces élections partielles financées intégralement par l'Etat centrafricain ont été organisées le 4 septembre 2011 sans aucune implication opérationnelle, logistique, ou financière du PNUD.
187. Les résultats publiés par le CTE et confirmés par la Cour Constitutionnelle pourvoient 13 sièges sur 14. Le 14<sup>ème</sup> siège serait celui de Bouar qui devrait faire l'objet d'un nouveau tour selon les dispositions du Code Electoral. Les résultats publiés par la Cour Constitutionnelle sont consolidés dans le tableau suivant :

**Tableau 8 : Résultats des élections partielles du 4 septembre 2011**

<b>Circonscriptions</b>	<b>Partis politiques</b>
5 <sup>ème</sup> arrondissement Bangui (1 <sup>ère</sup> circonscription)	KNK
5 <sup>ème</sup> arrondissement Bangui (2 <sup>ème</sup> circonscription)	PSD
Bimbo 3	Indépendant
Bimbo 4	Indépendant
Boganangone	KNK
Bogangolo	KNK
Sosso-Nakombo	Indépendant
Bayanga	KNK
Bossangoa (1 <sup>ère</sup> circonscription)	KNK
Kabo	KNK
Kaga bandoro	KNK
Bamingui	MLPC
Kouango 2	KNK
Bouar 1	Nouveau scrutin à organiser

## **Mission d'Etude Electorale du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation**

188. Le document de projet signé le 16 août 2010 entre le Gouvernement centrafricain et les Nations Unies, avait prévu la mise en place d'un Secrétariat Administratif Permanent à la fin des élections. La mise en place de ce Secrétariat Administratif Permanent avait été pressentie et anticipée au vu des leçons apprises du scrutin de 2005, suite auquel aucune mémoire institutionnelle technique et matérielle des élections n'avait été mise en place, l'organisation des élections 2010 – 2011 étant confiée à une structure temporaire et politique. De plus, aucune assistance technique n'a été accordée à la RCA après les élections de 2005 qui lui aurait permise de sauvegarder les acquis techniques et matériels entre deux échéances électorales. Afin d'appuyer les autorités nationales à définir le mandat et la structure de cet organe technique, et suite à une requête du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), une mission d'études a été envisagée et approuvée par le Comité de Pilotage Elections en sa session du 03 juin 2011.

189. Ce voyage d'études devait permettre aux autorités nationales de s'imprégner des expériences acquises par d'autres pays et d'informer le choix pour la RCA. Le Sénégal, le Cameroun, le Bénin, le Ghana ainsi que le Canada ont été sélectionnés pour ce voyage d'études en fonction de l'expertise acquise par leurs administrations électorales dans la gestion permanente des affaires électorales ainsi que les contrastes que présentent leurs administrations électorales. L'étude de ces différents exemples devait permettre d'inspirer les bases de la création et de la mise en place effective d'une structure technique permanente en RCA.

190. La Mission conduite par le Ministre de la l'Administration du Territoire et de la Décentralisation comprenant 4 autres personnes, à savoir le Chargé de Mission aux Affaires Administratives et Juridiques, et le Directeur des Elections (MATD), le Conseiller Technique Principal (PNUD) et l'Assistante spéciale de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en RCA (BINUCA) a visité les pays suivants du 1<sup>er</sup> octobre au – novembre 2011 en fonction des plans de vol et de l'agenda des institutions des pays d'accueil comme suit :

N°	Pays	Périodes
01	Bénin (Cotonou)	03 octobre - 07 octobre
02	Sénégal (Dakar)	10 octobre - 14 octobre
03	Canada (Québec)	17 octobre - 21 octobre
04	Ghana (Accra)	27 octobre - 31 octobre
05	Cameroun (Yaoundé)	01 novembre - 04 novembre

191. Dans le but de répondre aux objectifs de la mission, une revue documentaire a été réalisée sur les différentes institutions à rencontrer par pays, la finalité étant de disposer des informations sur le cadre légal et réglementaires des institutions et les contextes ayant conduit à leurs installations. Un guide d'entretien a été utilisé pour préparer les rencontres. Il porte sur, l'institution et son fonctionnement ainsi que l'ancrage institutionnel, les critères de nomination des membres, le rôle du Ministère en charge de l'Administration, la réalisation, la gestion et la conservation du fichier électoral, le rôle des autres acteurs des élections particulièrement les formations politiques, la société civile et les institutions judiciaires.

192. Dans presque tous les pays, la mission a eu des rencontres avec au moins trois (03) structures à appellations variées à savoir :

- Institution en charge de l'organisation des élections

- Ministère chargé de l'Administration ou de l'Intérieur ou en charge des Elections
- Juridictions en charge du contentieux électoral
- Centre de traitement informatique du fichier électoral

193. Deux modèles de structure de gestion des élections ont été observés dans les cinq pays étudiés, dont un modèle mixte. Les cinq pays visités ont choisi de mettre en place des structures autonomes en dehors de l'administration centrale pour la gestion des élections. L'histoire et le développement politique ont influencé le choix du modèle de gestion des élections dans les pays visités. Les similitudes et différences entre pays, y compris la RCA sont présentées dans le tableau comparatif ci-après :

	Bénin	Sénégal	Canada	Cameroun	Ghana	République Centrafricaine
Structure	<u>CENA</u> , y compris un Secréariat Administratif Permanent ( <u>SAP</u> ), créé par une loi de 1994	Structure Mixte : <u>Ministère des Elections</u> créé par décret du 25 juillet 2011 ; &, <u>CENA</u> créée par une Loi de 2005	Le Directeur Général des Elections (DGE), indépendant et créé par le Constitution et la Loi électorale	ELECAM, créé par une loi de 2006	Commission Electorale indépendante créée par la Constitution de 1992	Commission Electorale Indépendante (CEI). Instituée par loi pour chaque élection.
Durée du mandat	<u>CENA</u> : ad hoc. La <u>CENA</u> est installée au moins 90 jours avant le scrutin <u>SAP</u> : 5 ans renouvelables	<u>CENA</u> : 6 ans renouvelables par 1/3 tous les 3 ans	7 ans	<u>Conseil électoral</u> : 4 ans renouvelables <u>Direction Générale des élections</u> : 5 ans renouvelables	Jusqu'à l'âge de la retraite	Installée au moins 90 jours avant le scrutin, son mandat prend fin de plein droit 45 jours après la proclamation officielle des résultats des scrutins programmés
Pouvoirs	Gestion de l'ensemble des opérations électorales et référendaires	<u>Ministère</u> : Gestion des opérations électorales <u>CENA</u> : Supervision et contrôle des élections	Gestion de toutes les consultations électorales et référendaires, ainsi que du contentieux, et, de l'autorisation et du financement des partis politiques	Gestion de toutes les consultations électorales et référendaires	Gestion de l'ensemble des opérations électorales et référendaires y compris au sein des partis politiques	<u>CEI</u> : Gestion de l'ensemble des opérations électorales jusqu'à la proclamation des résultats provisoires. Le <u>MATD</u> : conservation des biens, meubles et immeubles et des archives de la CEI
Composition et représentation au niveau local	<u>CENA</u> : 11 membres depuis 2011 dont les représentants des partis politiques <u>CENA</u> au niveau local: 11 membres en dehors des arrondissements de plus de 50,000 habitants qui ont 6 membres en plus <u>SAP</u> : 4 membres	<u>CENA</u> : 12 membres nommés par décret <u>CENA</u> au niveau local: <u>CENA</u> représentée au niveau régional, départe mental et à l'étranger	Le DGE est désigné par l'Assemblée Nationale par vote des 2/3, sur proposition du Premier Ministre	18 membres nommés par le Président de la République après consultations avec les partis politiques et la société civile	CE au niveau national: 7 membres désignés par le Président de la République CE au niveau local: membres désignés par la CE	<u>CEI</u> au niveau national: 31 membres dont 8 font partie du Bureau de la Coordination Nationale et les autres sont répartis dans 6 sous commissions techniques CEI au niveau local et à l'étranger: même nombre de membres dans les démembrements qu'au niveau national
Protection personnel	<u>CENA</u> : Immunité dans l'exercice des fonctions <u>SAP</u> : pas d'immunité	Immunité dans l'exercice des fonctions	Immunité dans l'exercice des fonctions	Immunité dans l'exercice des fonctions	Immunité dans l'exercice des fonctions	Les membres prêtent serment, mais l'immunité n'est pas spécifiée
Nature de la structure	<u>CENA</u> : ad hoc <u>SAP</u> : permanent	Permanente	Permanent	Permanente	Permanente	<u>CEI</u> : Ad hoc

194. Le statut des membres des institutions varie d'un pays à l'autre. Les membres sont nommés parmi les personnalités indépendantes et neutres, à l'exception du Bénin où les membres de la CENA comprennent les représentants de partis politiques. Le traitement salarial et les codes de conduite du personnel sont très souvent alignés sur ceux de la fonction publique.
195. Il ressort que la plupart des institutions dans les pays visités trouvent leur légitimité dans les textes de loi soit dans la loi électorale, soit dans la Constitution du pays. Les dispositions de leur indépendance, fonctionnement et autonomie de gestion sont bien encadrées juridiquement. A l'exception du Ministère des élections du Sénégal, les organisations de gestion des élections jouissent d'une autonomie fonctionnelle et de gestion garantie par la loi ou la constitution selon les cas. Cependant, la loi prévoit des mécanismes de contrôle de l'utilisation des budgets affectés à ces structures. Cette indépendance n'exclut pas la collaboration et la concertation avec l'exécutif et le pouvoir judiciaire. A titre d'illustration, les budgets de fonctionnement de ces institutions bien qu'ils soient préparés par elles, sont remis au Gouvernement pour être intégrés et transmis au parlement dans la Loi des Finances. Seul la Direction Générale des Elections du Québec et la Commission Electorale du Ghana prélèvent directement leurs ressources d'un Fond Consolidé. Cependant, toutes ces institutions émarginent au budget de l'Etat. De même, les propositions de lois lorsqu'elles émanent de la structure de gestion des élections dans certains pays sont soumises à un ministère pour approbation par le conseil des ministres et soumission au législateur. Par ailleurs, la Cour Constitutionnelle et la Cour Suprême du Bénin ont contribué par des décisions historiques à réaffirmer l'autonomie de la CENA et la rendre fonctionnelle en cas de blocage.
196. Par ailleurs, malgré leur autonomie, les structures de gestion sont caractérisées par la recherche du consensus avec les acteurs politiques au sein de structures de concertation, le plus important étant l'adoption d'institutions démocratiques fortes et qui remportent la confiance de l'ensemble des acteurs politiques.
197. En dehors du Québec (Canada), les institutions de gestion des élections, bénéficient de l'assistance technique et financière des partenaires particulièrement des Nations Unies à travers le PNUD qui mobilise les ressources auprès des partenaires financiers. Dans certains cas, comme au Ghana, l'institution en raison de son statut peut solliciter directement l'assistance des partenaires.
198. Au Ghana et au Québec, les institutions n'ont pas de représentations au niveau local comme des délégués, mais elles recrutent plutôt du personnel soumis aux contrats de travail et qui exécute les activités opérationnelles définies par l'organe central ou par la loi.
199. Pièce maîtresse d'un processus électoral fiable et crédible, dans tous les pays visités, le fichier électoral est informatisé (Cameroun, Canada, Ghana), au mieux biométrique (Bénin, Sénégal) et reste au centre des préoccupations des acteurs politiques et des gouvernants. D'après les interlocuteurs rencontrés, le Ghana s'apprête à passer à des listes biométriques. Au Bénin comme au Sénégal, bien que les cartes d'électeurs soient biométriques, les autorités rencontrées ont expliqué que le fichier électoral a été au centre de polémiques. Ceci, dans le cas du Sénégal, a amené le Chef de l'Etat à accepter qu'il soit audité par un groupe d'experts internationaux d'octobre à décembre 2010, lequel a conclu en Janvier 2011 que le fichier est fiable assorti de quelques recommandations. Les acteurs politiques béninois poursuivent pour leur part, leur requête pour que ledit fichier électoral soit audité avant les prochaines consultations électorales.

200. Il en ressort que l'informatisation des listes électorales reste une étape fondamentale et essentielle pour l'adaptation et l'amélioration des processus électoraux grâce à l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
201. En marge des activités techniques de la mission, la délégation a été reçue par deux Chefs d'Etat respectivement au Bénin et au Sénégal. De ces audiences, il ressort que les Chefs d'Etat sont bien informés des processus électoraux et suivent de très près tout développement lié aux élections.
202. Au Québec, le Directeur Général des Elections, a présenté à la délégation le Réseau des Compétences Electorales Francophones (RECEF), une nouvelle institution des pays francophones pour mettre en commun les expertises dans le domaine des élections. Quatre des pays visités (Benin, Sénégal, Cameroun, Canada) font partie du RECEF. Le MATD a sollicité les conditions d'adhésion et a pris l'engagement d'introduire une communication en Conseil des Ministres en RCA afin que le pays puisse y adhérer.
203. Ce voyage d'études a permis de connaître des expériences variées. On peut en conclure que la crédibilité, la légitimité et la stabilité d'un organe de gestion des élections ne dépendent pas uniquement des textes juridiques ayant conduit à sa création, mais de son appréciation et acceptation par les principaux acteurs politiques et des populations bénéficiaires de ses prestations ainsi que de la personnalité des personnes qui les animent. La communication avec, et l'appropriation des textes par les acteurs ci-dessus se sont avérées indispensables pour éviter des crises de confiance envers l'organe de gestion des élections. Les cas du Ghana et du Québec en sont des illustrations parfaites.
204. Au terme de ce voyage d'études, deux cas de figure se présentent pour les autorités nationales centrafricaines. Les principes généraux des organismes de gestion des élections (indépendance, impartialité, intégrité, transparence, efficacité et professionnalisme) et les expériences précédentes de la RCA en matière de gestion des élections ont été pris en compte pour consolider les deux options pour l'organe de gestion des élections. Il s'agit soit de la création d'un organe mixte de gestion des élections à l'image du Sénégal, soit d'un organe indépendant comme une commission électorale permanente ou d'une agence nationale des élections à l'instar du Québec, du Ghana ou du Bénin. Chacune des deux options a ses avantages et inconvénients qui peuvent se résumer comme présentés dans le tableau ci-après :

Options	Structure	Avantages	Inconvénients	Autres observations
<p><b>Modèle mixte</b></p>	<p>Ministère des élections &amp; Structure de supervision et de contrôle indépendante et permanente</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrôle exercé sur l'Organe de Gestion des Elections (OGE) permet de réaliser un certain équilibre dans la gestion des élections</li> <li>- L'OGE dispose de l'écoute du gouvernement</li> <li>- Cette option permet de conserver une mémoire institutionnelle</li> <li>- Cette option permet une meilleure collaboration avec les autorités déconcentrées ou départementales ministériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pouvoirs de la structure de contrôle pourraient être insuffisants pour arrêter ou rectifier les irrégularités électorales</li> <li>- Cette option nécessite la création d'un nouveau ministère avec des coûts additionnels (cabinet et démembrements)</li> <li>- L'OGE est sujette aux décisions du Conseil des ministres en termes de définition de ses politiques et stratégies</li> <li>- L'OGE n'aurait pas nécessairement un personnel avec des compétences techniques adaptées à ses besoins</li> <li>- La gestion bureaucratique et les travers de l'administration publique ne sont pas toujours adaptés aux besoins de management électoral (rigueur financière et conservation du matériel électoral)</li> <li>- Cette option pourrait compromettre la crédibilité du pays en créant l'impression que l'OGE est sous le contrôle du gouvernement et subit une influence politique</li> <li>- Les tensions potentielles entre les deux composantes du modèle mixte pourraient conduire à l'asphyxie financière de la structure de contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessite la mise en place d'un comité de veille impliquant les acteurs politiques et la société civile</li> <li>- Nécessite une structure de supervision et de contrôle ayant des pouvoirs d'injonction et de saisine juridictionnelle</li> </ul>

<b>Modèle indépendant</b>	Commission Electorale Permanente  Ou  Agence permanente (de type DGE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet de conserver une mémoire institutionnelle</li> <li>- Créé un environnement favorable au professionnalisme du personnel électoral</li> <li>- L'organisme de gestion des élections (OGE) est focalisé sur une seule mission et contrôle ses fonds et la mise en œuvre de ses activités</li> <li>- La légitimité électorale est renforcée car l'OGE est perçu comme impartial et en dehors de tout contrôle politique</li> <li>- Permet de préserver les acquis démocratiques</li> <li>- L'OGE peut solliciter des ressources additionnelles auprès des partenaires en raison de son statut</li> <li>- L'OGE n'a pas besoin de structures décentralisées dans les régions. En phase opérationnelle il procédera à des recrutements de personnel par un processus compétitif après un appel à candidature.</li> <li>- L'OGE bénéficiera du support administratif du Gouvernement dans les régions</li> </ul>	- Implique des coûts financiers pour son installation et son fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'établir une structure de concertation du genre comité de veille</li> <li>- Nécessité de maintenir une bonne collaboration avec l'administration et l'exécutif pour disposer de ses avantages comparatifs au cours du cycle électoral et porter les difficultés ou questions électorales à son attention</li> <li>- Nécessite la mise en place d'une structure professionnelle, technique, apolitique et la définition d'un nombre réduit de l'effectif, de la composition de l'OGE et la clarification des responsabilités de chaque poste.</li> <li>- Nécessité de privilégier l'appel à candidature pour le recrutement du personnel</li> <li>- En phase opérationnelle, il serait nécessaire de recruter et d'installer le personnel au niveau local et de privilégier des démembrements opérationnels et administratifs</li> <li>- Cette option renforce l'autonomie financière de la structure de gestion</li> <li>- Nécessité de garantir l'indépendance et l'autonomie de l'OGE par la loi ainsi que l'immunité de ses membres.</li> </ul>
---------------------------	---	--	---	--

### ***Appui au premier atelier du Comité de Concertation sur la révision du code électoral***

205. Au lendemain du voyage d'études, le Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation prenait le 17 novembre 2011 un Arrêté pour la mise en place d'un Comité de Concertation pour la Révision du Code Electoral, dont la mission est de contribuer à l'enrichissement du nouveau projet de Code électoral.

206. Ce Comité de concertation est constitué des représentants des/de la/du/de l' :

- Pouvoirs publics
- Société Civile,
- Partis politiques
- Système des Nations Unies - Observateur
- Ambassades (France, USA) - Observateurs
- Union Européenne - Observateur
- Union Africaine – Observateur

207. Ce premier atelier fut suivi d'un second en janvier 2012 au cours duquel le Gouvernement a présenté sa vision d'une administration électorale pérenne. Ce processus est toujours en cours en août 2012 avec l'appui de la communauté internationale.

## **Huitième Partie :**

### **Budget du Processus Electoral et Mobilisation des Ressources**

#### **Budget du Processus Electoral, et Budget du « Basket Fund » géré par le PNUD**

208. Le document de projet préparé à l'occasion de la Mission du Département des Affaires Politiques des Nations Unies du 29 octobre au 12 novembre 2009 comprenait un budget totalisant 17, 024,028 USD. Ce budget comportait les coûts de fonctionnement de la CEI et de ses démembrements, de même que les coûts des opérations électorales. Le document de projet et le budget furent partagés avec toutes les parties prenantes et adoptés par le Comité de Pilotage le 22 décembre 2009. Sur recommandation de la Mission des Nations Unies, qui avait lors de sa mission rencontré toutes les parties prenantes nationales, le document de projet et le budget prévoyaient l'organisation d'un recensement avec délivrance de cartes d'électeur manuelles.

209. Le 8 mars 2010, la CEI devait soumettre au Comité de Pilotage le budget du processus électoral qu'il avait préparé indépendamment. Ce budget, en Annexe 20 du rapport, était de 21, 588,726 USD et comportait une contribution du Gouvernement de la République Centrafricaine de 5, 157,863 USD. Il y était clairement indiqué que le budget du Gouvernement couvrirait les chapitres suivants :

- Chapitre VII – Agents Electoraux ;
- Chapitre VIII – Commission Electorale Indépendante et ses démembrements ;
- Chapitre IX – Dépenses Imprévues.

210. Entre mars et avril 2010, deux budgets furent mis à la disposition de la CEI et des membres du Comité de Pilotage, afin de couvrir les deux alternatives en discussion depuis de longs mois sur la méthodologie d'établissement des listes électorales.

211. Le premier budget de 27, 757,676 USD prévoyait la révision des listes électorales de 2005 avec délivrance de cartes d'électeur informatisées. Le deuxième budget de 19, 315,000 USD prévoyait un recensement électoral avec délivrance de cartes d'électeur manuelles comme initialement prévu.

212. Lors d'une réunion de concertation inclusive organisée par le Président de la République le 29 avril 2010, l'alternative du budget le moins cher devait être favorisée de même que la confection manuelle des listes électorales. Le budget du document de projet approuvé le 16 août 2010, en Annexe 21 du rapport, s'élevait à 19, 315,000 USD

213. Ce budget devait être révisé à la hausse en décembre 2010 avec une augmentation de 2, 174,637 USD afin de/d' :

- Refléter la contribution du Gouvernement de la République centrafricaine sur une période de 15 mois. Cet ajustement représente une augmentation de 788,138 USD ;
- Ajuster le budget du « Basket Fund » à la hausse, afin de refléter le coût des opérations de recensement, les projections budgétaires plus réalistes pour les opérations de vote, la nouvelle convention de contribution de l'UE signée le 22 décembre 2010, et un appui au fonctionnement de la CEI pour le mois de janvier 2011<sup>37</sup> accordé par l'Union Européenne à la demande du Gouvernement. Cet ajustement représente une augmentation de 1, 386,498 USD.

---

<sup>37</sup> Cet appui au fonctionnement de la CEI pour le mois de janvier 2011 a été approuvé par l'Union Européenne étant donné que la CEI était une nouvelle fois en cessation de paiement et ce moins d'un mois avant la date du scrutin.

214. Le budget total indicatif du Processus Electoral de la RCA, y compris celui du « Basket Fund » approuvé le 22 décembre 2010 qui se trouve en Annexe 22 du rapport s'élève donc à 21, 489,636 USD et comprend trois composantes principales reprises dans le tableau ci-après :

*Tableau 8 – Résumé budget total estimatif du processus électoral en USD*

Budget Total Estimatif	Budget du Gouvernement	Contribution MICOPAX	« Basket Fund » géré par le PNUD
19, 315,000	4, 790,563	1, 228,901	13, 295,536
100%	25%	6%	69%

215. Le montant de la contribution du Gouvernement de la République centrafricaine correspond à la valorisation de l'appui apporté par les autorités nationales sur une période de 15 mois au fonctionnement et au paiement des indemnités du personnel de la CEI au niveau national et au niveau de ses démembrements dans les préfectures, sous-préfectures et communes du pays.

216. Le montant de la contribution de la MICOPAX correspond à la valorisation de son appui aux Forces de Défense et de Sécurité Nationale pour assurer la sécurisation du déploiement du matériel lourd et sensible dans le pays et, des opérations de vote. Cet appui est apporté sur une période de 4 mois à compter de décembre 2010.

217. Le montant du « Basket Fund » représente les contributions financières que la communauté internationale confie à la gestion du PNUD pour couvrir l'ensemble des opérations électorales à compter du mois d'août 2010.

### **Mobilisation des Ressources**

218. Les reports successifs des élections et la recherche par la CEI d'un consensus national sur le processus électoral qui devait finalement aboutir le 10 août 2010 par la signature d'un accord par toutes les parties prenantes et par l'adoption d'un chronogramme consensuel a rendu le travail de mobilisation des ressources particulièrement ardu.

219. Il convient toutefois de signaler la coopération immédiate qui s'est établie avec l'Union Européenne et l'effet catalytique qu'à eu son annonce en août 2010 de porter sa contribution au processus électoral à 6.2 millions d'Euros<sup>38</sup> auprès des autres partenaires financiers qui allaient contribuer au « Basket Fund » entre août 2010 et février 2011. Le rôle de la Présidence de la Configuration pour la Centrafrique du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix a été déterminant pour mobiliser les ressources auprès des partenaires financiers.

220. Fin février 2011, dix **(10) accords de cofinancement ont été conclus** pour un montant total de **16, 586,983 USD** comme détaillé dans le Tableau suivant :

<sup>38</sup> Convention de contribution FED/210/248-145 signée le 17 août 2010 . Cette convention aurait dû être amendée afin d'aménager l'augmentation approuvée pour le « Basket Fund » par l'Union Européenne. En raison de difficultés technologiques et informatiques cet amendement n'a pas pu être concrétisé, et une nouvelle convention FED/210/249 – 693 devait être signée le 22 décembre 2010.

*Tableau 9 – Accords de Cofinancement Signés pour le « Basket Fund » en USD*

Partenaires Financiers	Dates de signature	Montant en EURO	Montant en USD
Fonds de Consolidation de la Paix	21 avril 2010	-	1, 500,000
Nigéria	10 août pour le Nigéria 16 août pour le PNUD	-	100,000
Union Européenne FED/210/248 – 145	17 août 2010	6, 200,000	8, 125,819 <sup>39</sup>
Belgique <sup>40</sup>	16 août pour la Belgique 9 septembre pour le PNUD	500,000	655,308 <sup>41</sup>
Union Africaine	7 octobre 2010	-	100,000
France	20 octobre 2010	150,000	204,082 <sup>42</sup>
Allemagne <sup>43</sup>	10 novembre 2010	-	499,579
Pologne <sup>44</sup>	16 novembre 2010 par le PNUD 23 novembre 2010 par la Pologne	-	20,000
Union Européenne FED/210/249 – 693	22 décembre 2010	2, 900,000	3, 882,195 <sup>45</sup>
Japon <sup>46</sup>	26 janvier 2011	-	1, 500,000
<b>Total pour les 10 Accords de cofinancement signés</b>	-	<b>9, 750,000</b>	<b>16, 586,983</b>

221. Toutefois, en tenant compte du taux de change des Nations Unies applicable au moment de la réception des fonds, **les contributions effectivement reçues** dans la « Basket Fund » totalisent **13, 253,235.84 USD** comme suit :

<sup>39</sup> Au taux des Nations Unies d'août 2010 de 1\$US = 0,763 EURO

<sup>40</sup> Accord signé à New York

<sup>41</sup> Au taux des Nations Unies d'août 2010 de 1 \$US = 0,763 EURO

<sup>42</sup> Au taux des Nations Unies d'octobre 2010 de 1 \$US = 0,735 EURO

<sup>43</sup> Accord signé à New York

<sup>44</sup> Accord signé à New York

<sup>45</sup> Au taux des Nations Unies de décembre 2010 de 1 \$US = 0,747 EURO

<sup>46</sup> Accord signé à New York dans le cadre du Japan/UNDP Partnership Fund

*Tableau 10 – Contributions effectivement reçues par ordre chronologique en USD*

Partenaires financiers	Date de réception des fonds	Montant en USD	Observations
Fonds de Consolidation de la Paix	26 avril 2010	1, 500,000.00	Contribution principalement dédiée à la sécurisation du processus électoral
Nigéria <sup>47</sup>	19 août 2010	100,500.50	-
Commission Européenne	31 août 2010	5, 850,189.78	Première tranche de la Convention FED/2010/248-145
Union Africaine <sup>48</sup>	18 octobre 2010	93,751.04	-
France	25 novembre 2010	208,333.33	Contribution effectivement transférée le 25 novembre 2010 à NY dont la confirmation n'est parvenue localement que le 10 février 2011
Pologne	8 décembre 2010	20,000.00	Contribution effectivement transférée le 8 décembre 2010 à NY dont la confirmation n'est parvenue localement que le 29 décembre 2010
Belgique <sup>49</sup>	9 décembre 2010	694,444.44	-
Commission Européenne	22 décembre 2010	2, 795,580.70	Première tranche de la Convention FED/201/249-693 <sup>50</sup>
Allemagne	5 janvier 2011	490,436.03	Contribution dédiée à la société civile
Japon	8 février 2011	1, 500,000.00	-
Total	-	<b>13, 253, 235.84</b>	

**Exécution du Budget du « Basket Fund » du 17 août 2010 au 31 janvier 2012**

222. Les dépenses effectuées au 31 janvier 2012, date au-delà de laquelle plus aucune dépense n'a été chargée au budget du « Basket Fund » totalisent 13, 101,370.19 USD:

**Tableau 11** - Exécution du Budget du « Basket Fund » arrêtée au 31 janvier 2012

Total des contributions reçues en USD	Total des dépenses En USD	Taux d'exécution	Reliquat en USD
13, 253,235.84	13, 101,370.19	98,85 %	151,865.65

<sup>47</sup> Contribution reçue localement avec l'autorisation de la Trésorerie de New York datée du 9 août 2010

<sup>48</sup> Contribution reçue localement avec l'autorisation de la Trésorerie de New York le 10 août 2010

<sup>49</sup> Accord signé à New York

<sup>50</sup> Initialement cette contribution additionnelle aurait dû faire l'objet d'un amendement à la Convention FED/2010/248-145, ce qui n'a pas été possible en raison d'un problème informatique au niveau de l'UE. C'est pourquoi une seconde convention de contribution relative à la même action a été signée le 22 décembre 2010 pour augmenter la contribution de l'Union Européenne au « Basket Fund ».

223. Le rapport financier arrêté au 31 janvier 2012, date au de-là de laquelle plus aucune dépense n'a été chargée au « Basket Fund », se trouve en Annexe 23 du rapport.

<b>Récapitulatif des Annexes</b>
Annexe 20 – Budget de la CEI du 8 mars 2010
Annexe 21 – Budget du document de projet approuvé le 16 août 2010
Annexe 22 - Budget révisé adopté le 22 décembre 2010
Annexe 23 – Rapport des dépenses du PACE arrêtées au 31 janvier 2012

## **Neuvième Partie :**

### **Conclusion : pérennisation des acquis**

224. Le PACE a pu produire les résultats escomptés conformément au document de projet approuvé le 16 août 2010, dans un contexte politique difficile, et dans des conditions matérielles, logistiques et techniques très souvent extrêmes.

225. Le corps électoral convoqué trois fois de suite par décret présidentiel dénote des hésitations qu'a connues le processus électoral. Démarré en octobre 2009 avec l'installation de la CEI, cette dernière a connu des difficultés récurrentes dès le lendemain de sa création, tant les incertitudes sur la tenue des élections présidentielle et législatives en RCA étaient nombreuses.

226. La morosité de la situation politique, la situation sécuritaire incertaine et, l'absence totale d'une mémoire institutionnelle des opérations électorales précédentes ont même semé le doute quant à la tenue possible des dites élections.

227. On retiendra cependant, que le PACE a atteint ses objectifs après considération et appréciation de :

- L'appui apporté à l'élaboration des nombreux chronogrammes électoraux ;
- La participation de tous les acteurs politiques aux différents scrutins ;
- Le nombre élevé de candidats aux différents scrutins ;
- La fourniture de tous les matériels électoraux dont l'acquisition a relevé du « Basket Fund » ;
- La tenue effective des élections présidentielle et législatives ;
- La participation effective de tous les représentants de la communauté internationale à toutes les étapes du processus électoral à travers le Comité de Pilotage du PACE ;
- La création d'un collège d'experts nationaux sur les opérations électorales.

228. Au demeurant, les élections 2010-2011 de la RCA ont été libres, démocratiques, inclusives et apaisées, répondant ainsi aux recommandations du Dialogue Politique Inclusif (DPI). Cependant, des réformes réglementaires et institutionnelles sont nécessaires pour une capitalisation des acquis. Ces réformes sont également nécessaires pour éviter les errements, la réalisation des travaux en mode d'urgence, l'exploitation politique de la moindre question relevant du domaine technique, et surtout les attermoissements qui ne permettent pas de rassurer les populations, principales bénéficiaires de la mise en place d'un système adéquat, transparent et crédible pour l'organisation des élections.

229. Ce processus, que certains ont qualifié de « marathon électoral », demeure une expérience unique depuis la mise en place de la CEI, la publication des différents décrets de convocation du corps électoral, l'établissement des chronogrammes, le déroulement des opérations électorales, la mobilisation des ressources jusqu'à la publication des résultats. Le vide institutionnel laissé par la CEMI en 2005, a rendu les opérations électorales 2010-2011 extrêmement difficiles, et afin d'éviter les mêmes écueils pour le prochain cycle électoral, les recommandations suivantes pourraient être envisagées :

- **Mise en place d'un Secrétariat Administratif Permanent** : il s'agirait d'une structure technique permanente devant servir de mémoire institutionnelle pour les opérations électorales, qui se retrouve dans presque tous les pays africains engagés dans la gouvernance démocratique. L'encadrement pour sa mise en place avait été prévu par le document de projet PACE, et cette structure a également été fortement recommandée par la CEI dans son rapport Global de mai 2011, ainsi que par les observateurs nationaux et internationaux qui ont pris part au processus. Il s'agirait donc d'un organe purement technique et pérenne qui soutiendrait techniquement les opérations électorales. Le PACE s'était engagé à aider les autorités nationales dans la formulation des textes

devant concourir à sa mise en place effective. L'une des activités préalables à cette mise en place a été le voyage d'études qui a permis à la contrepartie nationale de s'informer des options et des expériences offertes par le Ghana, le Bénin, le Québec, le Cameroun et le Sénégal sur le fonctionnement de ces structures permanentes de gestion des élections.

- **Archivage** : une des grandes difficultés majeures qu'a connue la CEI a été l'absence des archives des précédentes élections. Même si les registres électoraux de 2005 ont été retrouvés, ils étaient largement incomplets. Afin de corriger cet état des choses et bien que les élections ont été conduites sur une liste électorale manuscrite, le PACE avait identifié parmi ses activités, la saisie informatique des registres électoraux, la création de base de données des élections 2010-2011 et la digitalisation des documents spéciaux. Les équipements informatiques et matériels électoraux (recyclables) acquis dans le cadre du PACE 2010-2011 pourraient être conservés par la structure technique permanente, dépositaire institutionnelle des avoirs et des ressources développées en appui au cycle électoral 2010-2011.
- **Le Centre National de Traitement (CNT)** : était une structure technique que le PACE a fortement conseillé à la CEI de mettre en place. Cet outil de travail devrait assurer la gestion, l'exploitation et le traitement de toutes les ressources informatiques et informations digitalisées des opérations électorales. La création du CNT a été combattue sur base de suspicions et, malgré sa création par décision du Président de la CEI, son installation et son fonctionnement n'ont jamais pu se matérialiser. Aujourd'hui, tous les acteurs sont conscients de la nécessité de sa mise en place pour une bonne gestion des opérations électorales.
- **Le collège d'experts nationaux** : le PACE a travaillé tout au long du processus avec des groupes d'experts nationaux qui au-delà de leurs connaissances, ont pu améliorer leurs expertises et leurs expériences au cours des différentes étapes du processus électoral. Ces experts nationaux constituent un collège d'expertise nationale en matière électorale, qui pourrait réduire l'assistance technique internationale dans les opérations futures. C'est d'ailleurs le fondement de la mise en place du PACE qui ne soutient nullement une logique de substitution aux rôles et responsabilités nationales. Une base de données des experts nationaux, les membres des comités locaux, les agents recenseurs, les membres des bureaux de vote et de dépouillement ainsi que les ONG impliqués dans le processus électoral 2010-2011 est disponible et sera transmise aux autorités nationales.
- **Relecture du Code Electoral** : La nécessité de procéder à une relecture du Code électoral n'est plus à démontrer. Au-delà de la nécessité d'y intégrer des nouvelles structures techniques pérennes, le Code Electoral 2009 semble avoir été établi suivant les recommandations de la DPI. Ces dispositions ont montré leurs limites dans la mise en œuvre du processus électoral 2010 - 2011. De plus, les contradictions entre plusieurs articles et les imprécisions ont laissé libre champ à toutes sortes d'interprétations qui n'ont pas facilité le processus électoral. Ce Code Electoral à la limite incomplet, car ne possédant pas de mesures d'application, a favorisé plusieurs écueils dont, par exemple : la composition de la CEI (nationale, locale, Ambassade et consulats) ; le profil des membres de la CEI ; le caractère provisoire de la CEI mise en place tous les 5 ans ; la durée de l'affichage des listes électorales ; la question de l'informatisation de la liste électorale ; les deux tours des scrutins présidentiels ; les conditions d'élection des députés à l'Assemblée Nationale ; la déclaration des candidatures, le retrait des candidatures entre les deux tours des scrutins, etc.

- **Création d'un Fonds d'Appui au Cycle Electoral** : en référence aux engagements du PNUD à appuyer la gouvernance démocratique et en particulier le cycle électoral de la RCA durant la période 2012 – 2016, la création d'un Fonds pourrait faciliter l'accompagnement de la RCA dans les opérations électorales à venir.
  
- **Création d'un Centre National du matériel électoral** : afin de pouvoir gérer le matériel acquis pendant le processus, il est important de procéder à intervalles réguliers à la vérification de l'inventaire établi à la fin du PACE et de mettre en place un système de codification du matériel. La liste complète du matériel se trouvant dans l'entrepôt doit être en possession du magasinier, du responsable de la logistique au sein de la nouvelle structure des élections et du Ministre en charge. Un registre des entrées et sorties du matériel doit être tenu, et le suivi du matériel jusqu'à sa destination finale doit être assuré. Egalement, afin de minimiser le coût des futures élections, il est important de stocker le matériel dans un entrepôt sécurisé et répondant à des normes qui permettent un entreposage sur le long terme (aération, gestion de l'humidité, propreté). L'avantage de l'entrepôt actuel est sa capacité de stockage, mais son accès est difficile. Un entrepôt à l'accès plus simple et plus proche du centre ville pourrait être identifié.
  
- **Axes de déploiement du matériel électoral** : la collaboration avec les FACA a permis de transporter dans les temps le matériel à l'intérieur du pays et dans Bangui. Il est proposé de faire fructifier cet acquis, en revoyant et en mettant à jour régulièrement les axes possibles pour le déploiement du matériel avant les prochaines élections.

